



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/04/2026

Délibération n° DEL CC2026 017

L'an deux mille vingt six, le vingt deux avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la

Convocation :

jeudi 16 avril 2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Monsieur Christophe PUECH, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Madame Laure BAYER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Hervé VERNET, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

29/04/2026

Ont donné procuration :

Madame Isabelle SEON à Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Sylviane BENOIST à Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Pauline SIMON à Monsieur Philippe JOUJON

Absent(e)s :

Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Hélène ESTABLE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Christophe BOISSIERES

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 19 H 20

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Secrétaire de séance : désignation
----------------	------------------------------------

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'au début de chacune de ses séances, l'assemblée délibérante nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

En vertu de l'article L.5211-1 du CGCT, ces dispositions sont pleinement applicables aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Un membre du Conseil communautaire est invité à se présenter pour remplir les fonctions de secrétaire de séance du Conseil communautaire du mercredi 22 avril 2025.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Madame Marielle ROCHER pour remplir les fonctions.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 22/04/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/04/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/04/2026

Délibération n° DEL CC2026 018

L'an deux mille vingt six, le vingt deux avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la

Convocation :

jeudi 16 avril 2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Monsieur Christophe PUECH, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Madame Laure BAYER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Hervé VERNET, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

29/04/2026

Ont donné procuration :

Madame Isabelle SEON à Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Sylviane BENOIST à Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Pauline SIMON à Monsieur Philippe JOUJON

Absent(e)s :

Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Hélène ESTABLE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Christophe BOISSIERES

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 19 H 20

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Adoption du procès-verbal du 17 décembre 2025
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de la Communauté d'agglomération, propose aux membres du Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du :
- 17 décembre 2025.

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil communautaire du 17 décembre 2025.

Ce procès-verbal sera consultable sur le site internet/rubrique « espace habitants ».

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 22/04/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/04/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/04/2026

Délibération n° DEL CC2026 019

L'an deux mille vingt six, le vingt deux avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la

Convocation :

jeudi 16 avril 2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Monsieur Christophe PUECH, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Madame Laure BAYER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Hervé VERNET, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

29/04/2026

Ont donné procuration :

Madame Isabelle SEON à Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Sylviane BENOIST à Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Pauline SIMON à Monsieur Philippe JOUJON

Absent(e)s :

Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Hélène ESTABLE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Christophe BOISSIERES

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 19 H 20

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales du Conseil communautaire du 22 avril 2026
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Conformément à l'article L2122-23, paragraphe 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président rend compte des décisions prises en application de l'article L 2122-22 et pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil Communautaire par délibération du 18 novembre 2024 :

Décision n°334 du 28 novembre 2025 service Administration des Services Techniques – adhésion complémentaire à l'outil SIG GMAO du SDE43

Il a été décidé :

- de solliciter le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire pour la réalisation d'un recensement exhaustif du patrimoine d'éclairage public (hors réseau) installé sur le territoire communautaire et prend acte que cette prestation, préalable indispensable à la mise en place du SIG, sera partiellement financée par l'agglomération à hauteur de 2,5 € par point lumineux et de 10 € par commande d'éclairage public soit un total de 377,50 € pour l'ensemble des parkings de Quincieu, la Vague, Montredon, Estrouilhas, De Doue et la Gare.
- de signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application de cette décision et à verser au Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire le montant des sommes mises à la charge de l'agglomération au titre de la mise en place du SIG au bénéfice de l'agglomération.

Décision n°335 du 28 novembre 2025 service Commande Publique – Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), marché n° A2025014 – Etudes pré-opérationnelles dans le cadre du Programme d'Etudes Préalables (PEP) : attribution

Il a été décidé de passer selon la procédure formalisée, le marché n°A2025014 d'Études pré-opérationnelles dans le cadre du Programme d'Études Préalables (PEP) au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), pour un délai d'exécution global d'un an, avec les sociétés suivantes :

Lot 1 : étude pré-opérationnelle de l'axe Loire et confluences principales ANTEA GROUPE, 69140 RILLIEUX-LA-PAPE, pour un montant de 115 350,00 € HT,

Lot 2 : étude pré-opérationnelle sur la Borne et ses affluents urbains CEREG, 69530 BRIGNAIS, pour un montant de 82 175,00 € HT, soit un montant total du marché de 197 525,00 € HT.

Décision n°336 du 28 novembre 2025 service Musée/Pays d'Art et d'Histoire – service patrimoine, boutique du musée – convention de dépôt vente

Il a été décidé de conclure une convention de dépôt-vente entre le Service Patrimoine de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et Monsieur Sébastien Alibert pour la vente d'articles à la Boutique Service Patrimoine.

Décision n°337 du 28 novembre 2025 service Musée/Pays d'Art et d'Histoire – articles boutique service patrimoine – tarification

Il a été décidé de fixer le tarif individuel des « Ouvrages, publications, objets dérivés, produits alimentaires, papeteries et objets d'art & artisanat » de la boutique service patrimoine du Puy-en-Velay comme suit :

Ouvrages, Publications	Prix de vente HT	TVA	Prix de vente TTC
Estampe japonaise	80,00 €	0 %	80,00 €

« Boutique Service Patrimoine » fait référence aux divers espaces boutiques du service Patrimoine de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, dont le site du Musée Crozatier, mais pouvant aussi être délocalisée sur d'autres espaces en fonction des besoins du service.

Décision n°338 du 1^{er} décembre 2025 service Musée/Pays d'Art et d'Histoire – service patrimoine, visites guidées de l'ancien couvent des Cordeliers – convention de prestations de visites guidées 2026

Il a été décidé de conclure une convention de prestations de visites guidées de l'ancien couvent des Cordeliers entre le Propriétaire et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, pour la saison 2026.

Décision n°339 du 3 décembre 2025 service Commande Publique – Marchés de transports scolaires – avenants 2025-2026

Il a été décidé de passer des avenants pour modifier les marchés suivants à compter du 1er septembre 2025 :

- Marché n°A2024005_03 : service n° PS54 St-Julien-d'Ance – St-Georges- Lagricol - Craponne, conclu avec la société Autocars JACCON ;

Avenant n°1 :

Pour répondre à la hausse des effectifs, un véhicule d'une capacité supérieure est mis en place : 33 places au lieu de 22.

En conséquence, le coût annuel évolue de 46 205,01 € HT à 59 179,23 € HT.

- Marché n°A2024005_04 : service n°PS64 St-Privat d'Allier – Saugues, conclu avec la société Transports Graille ;

Avenant n°2 :

Suppression d'une boucle suite au changement de véhicule : 22 places au lieu de 16 places, soit – 26 kms.

En conséquence, le coût annuel évolue de 30 371,61 à 28 920,14 € HT.

- Marché n°A2024005_10 : services n°S35A St-Paulien – Le Lac – Allègre et S35B Nolhac – Loudes – Allègre, conclu avec la société Berger Voyages ;

Avenant n°1 :

Ajout d'un arrêt supplémentaire et ajout de 4 kms.

En conséquence, le coût annuel évolue de 122 869,12 € HT à 123 432,32 € HT

- Marché A2023018_04 : service n°P33 Primaire de St-Christophe-sur-Dolaizon, conclu avec la société Transports Graille ;

Avenant n°1 :

Ajout d'un arrêt supplémentaire et ajout de 6 kms

En conséquence, le coût annuel évolue de 20 675,99 € HT à 21 026,89 € HT

- Marché n°A2023018_08 : service n°PS37 Monlet – Allègre, conclu avec la société Transports Graille ;

Avenant n°1 :

Ajout d'un arrêt et ajout de 2 kms

En conséquence, le coût annuel évolue de 27 843,99 € HT à 27 965,88 € HT

- Marché n° A2023018_10 : service n° PS59 Pontempeyrat – Craponne, conclu avec la société Transports Graille ;

Avenant n°1 :

Diminution de 4 kms

En conséquence, le coût annuel évolue de 29 337,00 € HT à 29 295,37 € HT

- Marché n°A2023004_09 : services PS51 et PS 52 St-Pierre-du-Champ – Craponne - St-Pierre-du-Champ, conclu avec la société Berger Voyages ;

Avenant n°1 :

Suppression d'arrêts et baisse du nombre de kms

En conséquence, le coût annuel évolue de 87 054,60 € HT à 86 409,27 € HT

- Marché n°A2022015_04 : service n° PS4A Le Brignon – Landos – Le Brignon, conclu avec la société Migratour ;

Avenant n°3 :

Changement de capacité du véhicule de 17 places à 22 places, ajout d'un arrêt et ajout de 8

kms

En conséquence, le coût annuel évolue de 39 053,05 € HT à 44 319,08 € HT

- Marché n°A2022015_07 : service n°PS53 Beaune-sur-Arzon et Jullianges

– Craponne, conclu avec la société Berger Voyages ;

Avenant n°2 :

Suppression d'arrêts et diminution de 4 kms

En conséquence, le coût annuel évolue de 27 768,45 € HT à 27 464,97 € HT.

Décision n°340 du 5 décembre 2025 service Commande Publique – Halle des Orgues - réalisation de terrains de pétanque – approbation du marché subséquent de travaux

Il a été décidé de passer le marché subséquent n°2025036 pour la réalisation de terrains de pétanque à la halle sportive, commune de Espaly Saint Marcel, avec le groupement Broc/SOVETRA/STPP du Velay, sise 7 route de l'Artisanat, Z.A Lachamp, 43260 Saint-Pierre-Eynac pour un montant de 105 998,00 € HT.

Décision n°341 du 5 décembre 2025 service Mobilités et Déplacements – concession de dépôt vente

Il a été décidé de passer une concession de dépôt-vente avec madame Marine TAVEAU, tabac-presse, pour la vente de carnets de 10 tickets papier et de titres de transport en billettique. Cette concession sera conclue à compter du 15 décembre 2025 et pour une durée d'essai de 6 mois. Sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une des parties, avant le 15 juin 2026, elle sera reconduite pour la durée d'activité du dépositaire.

Le dépositaire sera rémunéré par une commission de 4,5 % sur le prix de vente aux usagers pour l'ensemble des titres de transport qui lui sont confiés.

Décision n°342 du 5 décembre 2025 service Actions et équipements culturels – avenant à la convention de partenariat signée le 17 septembre 2025 – compagnie le Petit Atelier

Il a été décidé de passer avec la compagnie Le Petit Atelier – sise Centre Pierre Cardinal – 9 Rue Jules Vallès – 43000 Le Puy-en-Velay, un avenant à la convention signée le 17 septembre 2025 pour l'achat des prestations artistiques de Madame Isabelle Monier-Esquis, missionnée sur l'année scolaire 2025- 2026, comme intervenant metteur en scène, auprès des classes de l'option et spécialité Arts-Théâtre du Lycée Charles et Adrien Dupuy, et dont le montant des prestations s'élève à 1 305 € TTC.

Décision n°343 du 5 décembre 2025 service Actions et équipements culturels – projet de Centre des Congrès et des Spectacles – contrat en prestations intellectuelles avec la Société Publique Locale du Velay (SPL)

Il a été décidé de conclure un contrat en prestations intellectuelles avec la Société Publique Locale du Velay (SPL) sise 16 Place de la Libération – 43000 Le Puy-en-Velay, missionnée dans le cadre d'une étude de marché et d'un scénario de positionnement événementiel sur le projet du Centre des Congrès et des Spectacles, pour un montant de 39 620 € HT.

Décision n°344 du 16 décembre 2025 service Commande Publique – digue de FAREVA – signature du marché de mission en géotechnique pour l'étude de danger

Il a été décidé de signer un marché public pour une mission en géotechnique pour l'étude de danger de la digue de FAREVA située à Saint Germain Laprade (43700) avec la société ERG, sise 39 avenue du Général De Gaulle, 69110 Sainte-Foy-Les-Lyon pour un montant de 49 936,00 € hors taxes.

Décision n°345 du 16 décembre 2025 service Commande Publique – Relance du marché des transports à la demande 2026-2029 : déclaration sans suite

Il a été décidé de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général à la fois économique et pour des raisons d'insuffisance de concurrence, la procédure relancée relative au marché de

transports à la demande 2026-2029.

Décision n°346 du 18 décembre 2025 service Finances – budget assainissement – réalisation d’un contrat de prêt PSPL AQUA prêt d’un montant total de 1 500 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la réhabilitation de la station d’épuration de Chadrac dans le cadre des enveloppes liées au secteur public local

Il a été décidé de réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé d’une ligne de prêt pour un montant total de 1 500 000 € qui sera affecté au budget assainissement.

Les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne de prêt : PSPL Transformation écologique

Montant : 1 500 000 €

Durée de la phase de préfinancement : 0 à 60 mois

Durée d’amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d’intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date d’effet du contrat + 0,50 %

Révisabilité du taux d’intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A

Amortissement : déduit

Absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt : autorisée moyennant le paiement d’une pénalité de dédit de 1 % et d’une indemnité actuarielle calculées sur le montant non mobilisé à l’issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d’échéance d’intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d’une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d’instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt.

Décision n°347 du 18 décembre 2025 service Musée/Pays d’Art et d’Histoire – articles boutique service patrimoine – tarification

Il a été décidé de fixer le tarif individuel des « Ouvrages publications, objets dérivés, produits alimentaires, papeteries et objets d’art & artisanat » de la Boutique Service Patrimoine du Puy-en-Velay comme suit :

Objets d’art et d’artisanat	Prix de vente HT	TVA	Prix de vente TTC
Bougeoir 2 fleurs	20,00 €	0 %	20,00 €
Bougeoir 3 fleurs	25,00 €	0 %	25,00 €

« Boutique Service Patrimoine » fait référence aux divers espaces boutiques du service Patrimoine de la Communauté d’Agglomération du Puy-en-Velay, dont le site du Musée Crozatier, mais pouvant aussi être délocalisée sur d’autres espaces en fonction des besoins du service.

Décision n°348 du 18 décembre 2025 service Juridique – Assurances - Patrimoine-Assemblées : remboursement sinistre automobile RTCA en date du 09/08/2025

Il a été décidé d’accepter la proposition de règlement HT d’indemnisation d’un montant de 803,69 € proposée par la Compagnie d’Assurance SMACL assureur de la Communauté d’Agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 9 août 2025 relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d’Agglomération et affecté à la RTCA.

Décision n°349 du 18 décembre 2025 service Juridique – Assurances - Patrimoine-Assemblées : remboursement sinistre automobile RTCA en date du 30/09/2025

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement d'indemnisation d'un montant de 3 159,90 € HT proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL assureur de la Communauté d'Agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 30 septembre 2025 relatif aux dégâts sur le véhicule appartenant à la Communauté d'Agglomération et affecté à la RTCA, déduction faite de la franchise contractuelle d'un montant de 1 500 €.

Décision n°350 du 18 décembre 2025 service Finances – budget principal : souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant de 1 900 000 €

Il a été décidé de contracter un prêt de 1 900 000 € auprès de la Caisse d'Épargne afin de financer les investissements de l'année 2025 du budget principal de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt : 1 900 000 €

Durée totale du prêt : 20 ans

Taux fixe à 3,90 %

Frais de dossier : 0,10 % soit 1 900 €

Phase de préfinancement

Durée : 12 mois

Taux fixe : 3,90 %

Tout versement du crédit a lieu sur demande de l'emprunteur, en une ou plusieurs fois pour un montant qui ne pourra être inférieur à 10 % du montant du crédit. Les fonds devront être entièrement versés durant la période de préfinancement.

Phase d'amortissement des fonds

Le point de départ des amortissements intervient à la première date d'échéance suivant le versement total des fonds ou à la fin de la phase de préfinancement

Échéance dégressive

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Base de calcul des intérêts : 30/360

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur au fur et à mesure des besoins sous 12 mois.

Remboursement par anticipation

L'emprunteur pourra rembourser le crédit par anticipation, en partie ou en totalité, à une date normale d'échéance, moyennant un préavis d'un mois par lettre envoyée en recommandé avec demande d'avis de réception adressée au prêteur, et sous réserve que le remboursement représente au minimum 10 % du capital emprunté, sauf s'il s'agit de son solde. Le remboursement anticipé donne lieu à paiement pour l'emprunteur d'une indemnité actuarielle.

Décision n°351 du 18 décembre 2025 service Finances – budget RTCA souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne pour un montant de 340 000 €

Il a été décidé de contracter un prêt de 340 000 € auprès de la Caisse d'Épargne afin de financer les investissements de l'année 2025 de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour son budget RTCA.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

Montant du prêt : 340 000 €

Durée totale du prêt : 12 ans

Taux fixe à 3,44 %

Frais de dossier : 0,10 % soit 340 €

Phase de préfinancement

Durée: 4 mois

Taux fixe : 3,44 %

Tout versement du crédit a lieu sur demande de l'emprunteur, en une ou plusieurs fois pour un montant qui ne pourra être inférieur à 10 % du montant du crédit. Les fonds devront être entièrement versés durant la période de préfinancement.

Phase d'amortissement des fonds

Le point de départ des amortissements intervient à la première date d'échéance suivant le versement total des fonds ou à la fin de la phase de préfinancement

Échéance dégressive



Périodicité des échéances : Trimestrielle

Base de calcul des intérêts : 30/360

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur au fur et à mesure des besoins.

Remboursement par anticipation

L'emprunteur pourra rembourser le crédit par anticipation, en partie ou en totalité, à une date normale d'échéance, moyennant un préavis d'un mois par lettre envoyée en recommandé avec demande d'avis de réception adressée au prêteur, et sous réserve que le remboursement représente au minimum 10 % du capital emprunté, sauf s'il s'agit de son solde. Le remboursement anticipé donne lieu à paiement pour l'emprunteur d'une indemnité actuarielle.

Décision n°352 du 18 décembre 2025 service Juridique-Assurances-Patrimoine-Assemblées – Parcelle AE 355 pose d'un coffret électrique Convention de servitude au profit du Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire

Il a été décidé de signer la convention de servitude à titre gratuit avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire, relative à la parcelle cadastrée section AE 355 située à Craponne-sur-Arzon, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°353 du 18 décembre 2025 service Juridique-Assurances-Patrimoine-Assemblées – Administration des Services Techniques – Mission de programmiste – réhabilitation et réorganisation du siège de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay – décision de résiliation du marché A2024010

Il a été décidé de résilier le marché n°A2024010 passé avec le groupement MOAO Conseil /ETAMINE SCOP dont le mandataire est la société MOAO Conseil sise 2 rue de la Claire – 69009 Lyon en application de l'article 39 du CCAG- Prestations Intellectuelles, en raison du fait que le titulaire ne s'est pas acquitté de ses obligations dans les délais contractuels.

Décision n°354 du 18 décembre 2025 service Finances – budget principal – écritures comptables de régularisation patrimoniale

Il a été décidé, au budget principal, d'effectuer les écritures non budgétaires de régularisations suivantes concernant l'auberge de Connangles :

Désignation	ARTICLE	Montant	Durée amort.	Annuité Annuelle (arr. Sedit)	Rattrapage 7 ans	DEBIT	CREDIT	N°Inventaire
Auberge de Connangles Mise à disposition	217321	541 075,44 €	30	18 035,85 €	126 250,94 €	2817321	1068	2025-00836
DEPENSES : total régularisation					126 250,94 €			
Subventions reçues	1311	190 480,00 €	30	6 349,00 €	44 443,00 €	13911	1068	
	1312	34 500,00 €	30	1 150,00 €	8 050,00 €	13912	1068	
	1313	71 814,00 €	30	2 393,00 €	16 751,00 €	13913	1068	
	1318	1 165,44 €	30	38,00 €	266,00 €	13918	1068	
RECETTES : total régularisation					69 510,00 €			

Et, au budget principal, il convient d'effectuer les écritures non budgétaires de régularisations suivantes concernant l'auberge de Chamborne :

Désignation	ARTICLE	Montant	Durée amort.	Annuité Annuelle (arr. Sedit)	Rattrapage 7 ans	ECRITURES NON BUDGETAIRE		N°Inventaire
						DEBIT	CREDIT	
Auberge de Chamborne	21321	475 262,54 €	30	15 842,08 €	110 894,59 €	281321	1068	2025-00835
DEPENSES : total régularisation					110 894,59 €			
	1311	153 914,00 €	30	5 130,00 €	35 910,00 €	13911	1068	
	1312	60 000,00 €	30	2 000,00 €	14 000,00 €	13912	1068	
	1313	7 000,00 €	30	233,00 €	1 631,00 €	13913	1068	
	1317	40 500,00 €	30	1 350,00 €	9 450,00 €	13917	1068	
RECETTES : total régularisation					60 991,00 €			

Décision n°355 du 30 décembre 2025 service Commande Publique – Marché public de travaux – extension de l'auberge de Connangles

Il a été décidé de signer un marché public de travaux alloti avec les entreprises suivantes :

- Lot n°1 « maçonnerie » : AMPILHAC ET FILS, sise 4 rue Germaine Tillion, 43270 Allègre, pour un montant hors taxes de 66 216,08 €,
- Lot n°2 « charpente – couverture – zinguerie » : VELAY COUVERTURE CHARPENTE, sise 21 rue du Garay, 43700 Blavozy, pour un montant hors taxes de 29 439,89 €,
- Lot n°3 « menuiserie bois » : PARRIN, sise 2 rue de L'Enclos, 43300 Siaugues-Sainte-Marie, pour un montant hors taxes de 46 438,75 €,
- Lot n°4 « plâtrerie – peinture » : CHARLES & VIGOUROUX, sise 137 avenue Charles Dupuy, 43700 Brives-Charensac, pour un montant hors taxes de 12 853,52 €,
- Lot n°5 « carrelage – faïence » : ASTRUC, sise Farnier, 43700 Brives- Charensac, pour un montant hors taxes de 8 291,40 €,
- Lot n°6 « électricité – courants faibles » : CEGELEC LE PUY TERTIAIRE, sise 6 rue de La Transcevenole, 43700 Brives-Charensac, pour un montant hors taxes de 28 684,91 €,
- Lot n°7 « chauffage – ventilation – rafraîchissement – plomberie – sanitaire » : CROZE, sise 1 impasse du Viaduc, 43700 Brives-Charensac, pour un montant hors taxes de 48 800,11 €.

Décision n°356 du 31 décembre 2025 service Mobilités et Déplacements – Application titres de transport – avenant n° 2 au contrat de prestations de services conclu avec Monkey Factory

Il a été décidé d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au contrat de prestations de services signé le 23 juin 2021 avec la société Monkey Factory située Cité Numérique du Pensio - 4 rue du Pensionnat Notre Dame de France- 43000 Le Puy-en-Velay.

Décision n°357 du 31 décembre 2025 service Développement économique – Foncier – Enseignement supérieur – Forêt – Cuisine en Velay – SPL du Velay : étude de cadrage préalable et inventaire 4 saisons sur la ZA Les Baraques à Cussac sur Loire

Il a été décidé de passer un marché avec la SPL du Velay relatif à l'étude de cadrage préalable et l'inventaire 4 saisons sur la ZA Les Baraques à Cussac-sur-Loire.

La SPL du Velay percevra une rémunération de 30 852,50 € HT, soit un montant TTC de 37 023,00 € pour l'accomplissement des missions qui lui sont confiées. Ce montant comprend l'ensemble des dépenses nécessaires à l'exécution du marché.

Décision n°1 du 5 janvier 2026 service Systèmes d'information - LIBRICIEL Logiciel Versae dédié à la dématérialisation des archives : contrat de maintenance

Il a été décidé de passer avec la société Libriciel, domiciliée 140 rue Aglaonisse de Thessalie, 34170 Castelnau-Le-Lez, un contrat de maintenance pour le logiciel « Versae », destiné aux versements des documents archivés dans le SAE.

Le présent contrat prendra effet au 1er janvier 2026, pour une durée initiale d'un an, renouvelable tacitement 3 fois maximum pour la même durée, soit jusqu'au 01 janvier 2030.

Décision n°2 du 5 janvier 2026 service Systèmes d'information – Abicom – infrastructure – serveur Nutanix de l'abattoir : contrat de support de maintien en condition opérationnelle

Il a été décidé de passer avec la société Abicom, domiciliée à 10 Allée Pierre de Fermat 63170 Aubière, un contrat de support MCO du serveur installé à l'Abattoir Communautaire.

Le présent contrat prend effet à compter du 01 février 2026, pour une durée ferme de deux ans, soit jusqu'au 01 février 2028.

Décision n°3 du 5 janvier 2026 service Actions et équipements culturels – contrat de coréalisation à passer avec l'Opéra de Lyon : modalités du partenariat pour la mise en œuvre du dispositif « Camion Opéra »

Il a été décidé de passer avec l'Opéra de Lyon – sis 1 Place de la Comédie – BP 1219 – 69203 Lyon Cedex 01, un contrat de coréalisation quadripartite avec la Ville du Puy-en-Velay et le Département de la Haute-Loire pour un montant total de 10 550 € TTC, dont 5 050 € TTC à verser par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, dont la participation fera office d'acompte nécessaire pour entériner le projet dans le cadre du Camion-Opéra implanté au Jardin Henri Vinay – Le Puy-en-Velay, pour 5 représentations (2 représentations scolaires et 3 représentations tout public), du mardi 2 juin au vendredi 5 juin 2026.

Décision n°4 du 7 janvier 2026 service Actions et équipements culturels – Contrat de cession à passer avec Caramba Culture Live

Il a été décidé de passer avec Caramba Culture Live – sis 91 avenue de la République – 75011 Paris, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Electro Deluxe », dont le montant s'élève à 11 300 € HT (voyage inclus) + frais annexes (hébergements, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) et dont un acompte d'un montant de 5 960,75 € TTC a été versé à la signature du contrat, pour la représentation qui aura lieu samedi 14 mars 2026 à 20h30, en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025-2026.

Décision n°5 du 7 janvier 2026 service Actions et équipements culturels – contrat de cession à passer avec Jean Marc Dumontet Production

Il a été décidé de passer avec Jean-Marc Dumontet Production – sise 14 rue du Palais de L'ombrière – 33000 Bordeaux, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Le cercle des poètes disparus », dont le montant s'élève à 27 000 € HT, taux de TVA à 5,50 % + 500 € HT, taux de TVA à 20 % (Voyage, hébergement, repas et frais techniques inclus) + frais annexes (catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) et dont un acompte d'un montant de 8 725,50 € TTC a été versé à la signature du contrat, pour la représentation qui aura lieu mercredi 11 mars 2026 à 20h30, en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025-2026.

Décision n°6 du 7 janvier 2026 service Actions et équipements culturels – contrat de cession à passer avec les Grands Théâtres

Il a été décidé de passer avec Les Grands Théâtres – sis 1 La Sentelle Sud « La Roussière » – 27270 Mesnil en Ouche, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Bénureau », dont le montant s'élève à 7 000 € HT (voyage inclus) + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale), pour la représentation qui aura lieu vendredi 6 mars 2026 à 20h30, en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025-2026.

Décision n°7 du 7 janvier 2026 service Actions et équipements culturels – contrat de cession à passer avec Jean Marc Dumontet Production

Il a été décidé de passer avec Jean-Marc Dumontet Production – sise 14 rue du Palais de L'ombrière – 33000 Bordeaux, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Cyrano de Bergerac – Edouard Baer », dont le montant s'élève à 28 500 € HT, taux de TVA à 5,50 % + 1 500 € HT, taux de TVA à 20 % (Voyage, hébergement, repas et frais techniques inclus) + frais annexes (catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) et dont un acompte d'un montant de 9 560,25 € TTC a été versé à la signature du contrat, pour la représentation qui aura lieu mercredi 25 février 2026 à 20h30, en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025-2026.

Décision n°8 du 7 janvier 2026 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées - : remboursement sinistre automobile RTCA en date du 19/11/2025

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement HT d'indemnisation d'un montant de 2 206,67 € proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL assureur de la Communauté d'Agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 19 novembre 2025 relatif aux dégâts sur le véhicule appartenant à la Communauté d'Agglomération et affecté à la RTCA,, déduction faite de la franchise contractuelle d'un montant de 1 500 €.

Décision n°9 du 7 janvier 2026 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées - : remboursement sinistre automobile RTCA en date du 21/08/2025

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement HT d'indemnisation d'un montant de 9 724,76 € proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL assureur de la Communauté d'Agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 21 août 2025 relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d'Agglomération et affecté à la RTCA, déduction faite de la franchise contractuelle d'un montant de 1 500 €.

Décision n°10 du 7 janvier 2026 service Actions et équipements culturels – contrat de cession à passer avec la SAS Atelier Théâtre actuel

Il a été décidé de passer avec la SAS Atelier Théâtre Actuel – sise 5 Rue la Bruyère – 75009 Paris, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Rupture à domicile » dont le montant s'élève à 12 200 € HT (voyage, hébergement, repas inclus) + frais annexes (catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale), pour une représentation qui aura lieu vendredi 6 février 2026 à 20h30 en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025-2026.

Décision n°11 du 7 janvier 2026 service Actions et équipements culturels – contrat de cession à passer avec la SAS Atelier Théâtre actuel

Il a été décidé de passer avec la SAS Atelier Théâtre Actuel – sise 5 Rue la Bruyère – 75009 Paris, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Le menteur » dont le montant s'élève à 11 340 € HT (voyage, hébergement, repas inclus) + frais annexes (catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale), pour une représentation qui aura lieu mercredi 14 janvier 2026 à 20h en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025- 2026.

Décision n°12 du 7 janvier 2026 service Actions et équipements culturels – contrat de cession à passer avec la société Pascal Legros Organisation

Il a été décidé de passer avec la société Pascal Legros Organisation – sise 87 Rue Taitbout – 75009 Paris, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Mon jour de chance», dont le montant s'élève à 25 600 € HT (voyage, hébergement, repas inclus) + frais annexes (catering d'accueil, droits d'auteurs, droits de mise en scène, droits de musique et taxe fiscale), pour une représentation qui aura lieu vendredi 27 février 2026 à 20h30 en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025-2026.

Décision n°13 du 9 janvier 2026 service Actions et équipements culturels – contrat de cession à passer avec TS3 Production

Il a été décidé de passer avec TS3 Production – sise 10 Place du Général Catroux – 75017 Paris, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Calogero – Le Tour des Théâtres », dont le montant s'élève à 30 000 € HT (transports inclus) + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) et dont un acompte d'un montant de 9 495 € TTC a été versé à la signature du contrat, pour la représentation qui aura lieu jeudi 4 juin 2026 à 20h30, en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025-2026.

Décision n°14 du 9 janvier 2026 service Actions et équipements culturels – contrat de cession à passer avec la SAS Filprod Productions

Il a été décidé de passer avec la SAS Filprod Productions – sise 37 Rue Volta – 75003 Paris, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Florian Lex - Imparfaits », dont le montant s'élève à 5 800 € HT (voyage inclus) + frais annexes (hébergements, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) et dont un acompte d'un montant de 2 000 € TTC a été versé à la signature du contrat, pour la représentation qui aura lieu vendredi 3 avril 2026 à 20h30, en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025-2026.

Décision n°15 du 9 janvier 2026 service Actions et équipements culturels – contrat de cession à passer avec le Ballet Preljocaj

Il a été décidé de passer avec le Ballet Preljocaj– sis Pavillon Noir – 530 Avenue Mozart – CS 30824 – 13627 Aix en Provence Cedex 1, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Annonciation – Un trait d'union – Larmes blanches» dont le montant s'élève à 13 270,14 € HT (voyage, hébergement, repas inclus) + frais annexes (catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) et dont un acompte d'un montant de 4 200 € TTC a été versé à la signature du contrat, pour une représentation qui aura lieu mardi 31 mars 2026 à 20h30 en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025-2026.

Décision n°16 du 9 janvier 2026 service Actions et équipements culturels – contrat de cession à passer avec l'association Pompik Sardine

Il a été décidé de passer avec l'association Pompik Sardine – sise chez Marion Boldrini – 5 Place des Pères – 42000 Saint-Etienne, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Là où vit l'hiver », dont le montant s'élève à 1 482 € nets de taxes (1 440 € de frais de cession et 42 € de frais de repas) + frais annexes (hébergements, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) pour les représentations qui auront lieu mardi 17 février et mercredi 18 février 2026 à 10h et 17h, en salle de l'Atelier du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025-2026 – Atelier des Mômes.

Décision n°17 du 21 janvier 2026 service Juridique -Assurances- Patrimoine – Assemblées - Remboursement sinistre automobile RTCA en date du 10/10/2025

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement HT d'indemnisation d'un montant de 19 539,80 € déduction faite de la franchise contractuelle d'un montant de 1 500 € proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL, assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre survenu le 10 octobre 2025 relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA.

Décision n°18 du 21 janvier 2026 service Juridique -Assurances- Patrimoine – Assemblées - Remboursement sinistre automobile RTCA en date du 16/10/2025

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement HT d'indemnisation d'un montant de 1 987,20 € proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL, assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre survenu le 16 octobre 2025 relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA.

Décision n°19 du 22 janvier 2026 service Mobilités et Déplacements – Cession d'un bus DIETRICH CITY21 A à la société Garage Couriol

Il a été décidé de céder à la SARL Garage Couriol sise 9 place du marché 43260 Saint Julien Chateuil le bus DIETRICH CITY21 A immatriculé CF-259-JG mis en service le 21 mai 2012 d'une valeur nette comptable à 0 € pour la somme de 500 € H.T.

Décision n°20 du 22 janvier 2026 service Mobilités et Déplacements – Cession d'un bus DIETRICH CITY21 A à la société Garage Couriol

Il a été décidé de céder à la SARL Garage Couriol sise 9 place du marché 43260 Saint Julien Chateuil le bus DIETRICH CITY21 A immatriculé CF-275-JG mis en service le 21 mai 2012 d'une valeur nette comptable à 0 € pour la somme de 500 € H.T.

Décision n°21 du 22 janvier 2026 service Mobilités et Déplacements – cession d'un bus MAN LION'S CITY à la société TRANS-ALPES

Il a été décidé de céder à la société TRANS-ALPES sise 416 avenue d'Italie 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE le bus Man Lion's City immatriculé BJ-041-NS mis en service le 28 février 2011 et d'une valeur nette comptable à 0 €, pour la somme de 9 334 € H.T.

Décision n°22 du 22 janvier 2026 service Mobilités et Déplacements – cession d'un bus MAN LION'S CITY à la société TRANS-ALPES

Il a été décidé de céder à la société TRANS-ALPES sise 416 avenue d'Italie 73300 SAINT JEAN DE MAURIENNE le bus Man Lion's City immatriculé AF-607-RK mis en service le 20 novembre 2009 et d'une valeur nette comptable à 0 €, pour la somme de 9 333 € H.T.

Décision n°23 du 22 janvier 2026 service Mobilités et Déplacements – cession d'un bus MAN LION'S CITY à la société TRANS-ALPES

Il a été décidé de céder à la société TRANS-ALPES sise 416 avenue d'Italie 73300 Saint-Jean-de-Maurienne le bus Man Lion's City immatriculé BM-707-TE mis en service le 29 septembre 2006 et d'une valeur nette comptable à 0 €, pour la somme de 9 333 € H.T.

Décision n°24 du 26 janvier 2026 service Finances – ligne de trésorerie LT9625871239 de 2 000 000 € contractée auprès de la Caisse d'Epargne : modification d'affectation

Il a été décidé de modifier l'affectation de la ligne de trésorerie LT9625871239 initialement prévue pour le budget assainissement d'un montant de 2 000 000 €. Cette ligne de trésorerie est dorénavant destinée à répondre aux besoins ponctuels en trésorerie tant pour le budget eau que pour le budget assainissement.

Décision n°25 du 26 janvier 2026 service Mobilités et Déplacements – Abonnement annuel 2025-2026 : remboursement

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement de 85 € d'un usager qui a acheté un abonnement annuel jeune pour un enfant scolarisé au collège au lieu d'un abonnement primaire.

Décision n°26 du 26 janvier 2026 service Ateliers des Arts – CRD – droits d'inscriptions 2025-2026 – remboursement partiel

Il a été décidé d'autoriser les services de la Communauté d'agglomération à procéder au remboursement au prorata soit 97,80 € pour l'année scolaire 2025-2026 à un abonné suite à l'arrêt de travail du professeur.

Décision n°27 du 26 janvier 2026 service Ateliers des Arts – CRD – Droits d'inscription

2025-2026 – remboursement partiel

Il a été décidé d'autoriser les services de la Communauté d'agglomération à procéder au remboursement au prorata soit 239,20 € pour l'année scolaire 2025-2026.

Décision n°28 du 27 janvier 2026 service Mobilités et Déplacements – abonnement annuel jeune 2025-2026 – demande de remboursement partiel

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement d'un montant de 95 € (de février à juin 2026) à un usager suite à un déménagement.

Décision n°29 du 27 janvier 2026 service Mobilités et Déplacements – abonnements trimestriels 2025-2026 – demande de remboursement

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement d'un montant de 132 € à un usager. Sa fille utilise une ligne désormais gérée par la Région depuis le 1^{er} juillet 2025.

Décision n°30 du 27 janvier 2026 service Actions et équipements culturels – Association Le Petit Atelier – convention de partenariat

Il a été décidé de passer avec l'Association Le Petit Atelier – sise Centre Pierre Cardinal 9 rue Jules Vallès 43000 Le Puy-en-Velay, un contrat pour l'achat des prestations artistiques d'une intervenante, metteur en scène, missionnée sur l'année scolaire 2025-2026 auprès des classes de l'option et spécialité Arts-Théâtre du Lycée Charles et Adrien Dupuy (de janvier à mai 2026) et dont le montant ,s'élève à 3 140 € TTC (frais de déplacements non compris).

Décision n°31 du 27 janvier 2026 service Commande Publique – entretien espaces verts – attribution de 9 lots de l'accord cadre n A2025019

Il a été décidé de passer selon la procédure formalisée, l'accord-cadre n° A2025019 de services d'entretien des espaces verts, pour une durée de trois ans, avec un montant maximum global fixé à 1 440 000 € HT avec les entreprises suivantes :

Lot 1 - Entretien de la promenade de la Borne (Massot-Gué de Sainte Marie) :

EPAGE LOIRE LIGNON, 43700 BRIVES-CHARENSAC pour un montant maximum de 30 000 € HT par an ;

Lot 2 - Entretien de la promenade de la Borne (Gué de Ste Marie-Chartreuse)

ROCHE PAYSAGE, 43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE, pour un montant maximum de 30 000 € HT par an ;

Lot 3 - Voie Verte

CHACORNAC PAYSAGISTE, 43510 CAYRES, pour un montant maximum de 120 000 € HT par an ;

Lot 4 - Autres espaces de la CAPEV

BLANC PAYSAGE, 43700 COUBON, pour un montant maximum de 40 000 € HT par an ;

Lot 5 - Entretien des cours d'eau à Saint-Germain-Laprade :

TRAVAUX RURAUX DU VELAY, 42500 LE CHAMBON-FEUGEROLLES, pour un montant maximum de 30 000 € HT par an ;

Lot 6 - Zone d'Activités Économiques – Secteur Le plateau

ROCHE PAYSAGE, 43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE, pour un montant maximum de 70 000 € HT par an

Lot 7 - Zone d'Activités Économiques – Secteur Est

ROCHE PAYSAGE, 43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE, pour un montant maximum de 50 000 € HT par an

Lot 8 - Zone d'Activités Économiques – Secteur Sud

ASSOCIATION MEYGAL INSERTION TRAVAIL, 43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL, pour un montant maximum de 70 000 € HT par an ;

Lot 9 - Zone d'Activités Économiques – ZAE Chirel

EPAGE LOIRE LIGNON, 43700 BRIVES-CHARENSAC, pour un montant maximum de 40 000 € HT par an.

Décision n°32 du 27 janvier 2026 service Actions et équipements culturels – Compagnie

le Souffleur de Verre – contrat de prestations

Il a été décidé de passer, avec la Compagnie Le Souffleur de Verre – sise 36 rue de Blanzat – 63100 Clermont Ferrand, un contrat pour l'achat des prestations artistiques d'une intervenante metteuse en scène, missionnée pour l'année scolaire 2025-2026 (5 avril à mai 2026) auprès des classes « option et spécialité Arts-Théâtre » du Lycée Charles et Adrien Dupuy et dont le montant des prestations s'élève à 1 569,36 € TTC (frais de déplacement compris).

Décision n°33 du 27 janvier 2026 service Actions et équipements culturels – Collectif Les Fracassé.e.s. - contrat de prestations

Il a été décidé de passer, avec le Collectif Les Fracassé.e.s – sis 72 rue Royet – 42000 Saint-Etienne, un contrat pour l'achat des prestations artistiques d'un intervenant metteuse en scène, missionné pour l'année scolaire 2025-2026 (de janvier à juin 2026) auprès des classes « option et spécialité Arts-Théâtre » du Lycée Charles et Adrien Dupuy et dont le montant des prestations s'élève à 2 898 € TTC (frais de déplacement compris).

Décision n°34 du 27 janvier 2026 service Musée/Pays d'Art et d'Histoire – service patrimoine – renouvellement des adhésions 2026

Il a été décidé d'approuver le renouvellement des adhésions 2026 de la Communauté d'agglomération aux structures suivantes : Association des Amis d'Émile Reynaud (34 €), à l'AARAC (Association Auvergne-Rhône-Alpes des Conservateurs du patrimoine et des professionnels des musées de France, 150 €), au CIETA (Centre international d'étude des textiles anciens, 110 €), à l'ICOM (International Council of Museums, 650 €), à l'Association pour la promotion des dentelles de la Haute-Loire (20 €) et à Astu'sciences (50 €) pour un montant total de 1 014 €.

Décision n°35 du 27 janvier 2026 service Actions et équipements culturels – Compagnie Latituds – Théâtre et Pérégrinations – contrat de prestations

Il a été décidé de passer, avec la Compagnie Latituds – Théâtre et Pérégrinations – sise Montée de la Crouzette 43000 Pagnac, un contrat pour l'achat des prestations artistiques d'un intervenant metteuse en scène, missionné pour l'année scolaire 2025-2026 (de janvier à mai 2026) auprès des classes « option et spécialité Arts-Théâtre » du Lycée Charles et Adrien Dupuy (1ère spécialité) et dont le montant des prestations s'élève à 1 549,60 € TTC (frais de déplacement compris).

Décision n°36 du 27 janvier 2026 service Actions et équipements culturels – Compagnie Latituds – Théâtre et Pérégrinations – contrat de prestations

Il a été décidé de passer, avec la Compagnie Latituds – Théâtre et Pérégrinations – sise Montée de la Crouzette 43000 Pagnac, un contrat pour l'achat des prestations artistiques d'un intervenant danseur, comédien et chorégraphe, missionné pour l'année scolaire 2025-2026 (de février à mai 2026) auprès des classes de l'option et spécialité Arts Théâtre du Lycée Charles et Adrien Dupuy (1ère spécialité) et dont le montant des prestations s'élève à 830,40 € TTC (frais de déplacement compris).

Décision n°37 du 27 janvier 2026 service Actions et équipements culturels – Contrat de cession à passer avec la compagnie Idyle

Il a été décidé de passer avec la Compagnie Idyle – sise 17 Allée des Reines Claude – 43120 Monistrol sur Loire, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « La Pétoche » dont le montant s'élève à 3 250 € HT (frais de déplacements inclus) + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil et droits d'auteurs) pour les représentations scolaires qui auront lieu mardi 12 mai 2026 en grande salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025-2026.

Décision n°38 du 27 janvier 2026 service Actions et équipements culturels – contrat de cession à passer avec Blue Line Productions

Il a été décidé de passer avec Blue Line Productions – sise 82 rue Victor Hugo – 94200 Ivry sur Seine, un contrat de cession pour l'achat de spectacle « Pokemon Crew – de la rue aux jeux » dont le montant s'élève à 7 350 € HT (voyage et transports inclus) + frais annexes (hébergement, repas, transferts locaux, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) pour une représentation qui aura lieu mercredi 6 mai 2026 en grande salle du Théâtre au Puy-en-Velay dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025-2026.

Décision n°39 du 27 janvier 2026 service Actions et équipements culturels – Contrat de cession à passer avec les Amis du Quatuor Debussy

Il a été décidé de passer avec les Amis du Quatuor Debussy – sis 1 rue Philippe De Lasalle – 69004 Lyon, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Requiem(s) » dont le montant s'élève à 6 500 € HT (voyage inclus) + frais annexes (hébergements, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) pour la représentation qui aura lieu vendredi 20 mars 2026 en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025-2026.

Décision n°40 du 27 janvier 2026 service Actions et équipements culturels – contrat de cession à passer avec Blue Line Productions

Il a été décidé de passer avec Blue Line Productions – sise Rue Droite – BP 10021 – 46600 Martel un contrat de cession pour l'achat du spectacle « La Claque » dont le montant s'élève à 5 650 € HT (voyage et transports inclus) + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs et taxe fiscale) pour une représentation qui aura lieu mardi 17 mars 2026 en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025-2026.

Décision n°41 du 27 janvier 2026 service Finances – abattoir – convention Pesée – Classement – Marquage et mise à disposition de matériel avec INTERP'AURA

Il a été décidé de conclure avec INTERP'AURA, une convention Pesée, Classement, Marquage des porcs et une convention Reconnaissance de propriété du matériel et des logiciels de PCM et responsabilité en cas de détérioration.

Décision n°42 du 27 janvier 2026 service Finances – régie de recettes et d'avances pour le fonctionnement de la saison culturelle n° 90028 auprès de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay – modification de l'acte de création

Il a été décidé de modifier :

ARTICLE 1 : la décision N° DEC_A_2024_095 du 03/04/2024 instituant une régie prolongée de recettes et d'avances N° 90028 pour le fonctionnement de la Saison Culturelle auprès de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est modifiée comme suit :

Il est institué une régie prolongée de recettes et d'avances pour le fonctionnement des équipements culturels auprès de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour :

- le compte de la collectivité (droits d'entrée aux spectacles proposés par le Théâtre, billets d'entrées à l'Hôtel Dieu, produits des ventes de divers objets souvenirs pour l'espace boutique du parcours de l'Hôtel Dieu commissions des frais de gestion, buvette),
- le compte de tiers dont l'objet est le reversement des droits d'entrée, déduction faite des frais de gestion selon la délibération N° 111 du 12 avril 2018, aux tiers organisateurs de spectacles extérieurs occupant le théâtre, selon la délibération N° DEL_CC_2024_043 du 07/03/2024 et les conventions passées avec les tiers.

ARTICLE 4 : La régie encaisse les produits suivants :

Pour le compte de la collectivité :

- droits d'entrée de billetterie individuelle ou d'abonnements pour les

spectacles organisés par la collectivité dans le cadre de la saison culturelle, - commissions des frais de gestion prévues par délibération du 12 avril 2018 et par convention passée avec les tiers,

- boissons et/ou aliments vendus au bar dans les salles de spectacles communautaires,
- droits d'entrée de billetterie individuelle ou de groupes pour le parcours de visite de l'Hôtel Dieu
- produits des ventes de divers objets souvenirs pour l'espace boutique du parcours de l'Hôtel Dieu.

ARTICLE 5 : Les recettes désignées à l'article 4 et 4 bis sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- numéraire,
- chèques bancaires,
- cartes bancaires,
- chèques vacances,
- chèques culture,
- virement bancaire,
- paiement sécurisé par carte bancaire via internet,
- chèques Happy Kdo Achetez au Puy excepté pour les droits d'entrée de billetterie individuelle ou de groupes pour le parcours de visite de l'Hôtel Dieu, ainsi que les produits des ventes de divers objets souvenirs pour l'espace boutique du parcours de l'Hôtel Dieu.

Les recettes provenant de la buvette sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- numéraire,
- carte bancaire.

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur :

- d'un billet d'entrée au spectacle ou billet pour le parcours de visite de l'Hôtel Dieu (billet électronique ou billet cartonné imprimé au moment de son édition),
- d'un reçu délivré par une caisse enregistreuse pour la buvette.
- d'un reçu délivré par une caisse enregistreuse pour produits des ventes de divers objets souvenirs pour l'espace boutique du parcours de l'Hôtel Dieu.

Les autres articles restent inchangés.

Décision n°43 du 27 janvier 2026 service Sports – convention de mise à disposition d'équipement sportif réglant les modalités d'utilisation du Centre aqualudique La Vague

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre aqualudique La Vague à titre payant du 8 juillet 2026 au 12 juillet 2026 au profit de l'association Nat'Handi Artistique.

Décision n°44 du 27 janvier 2026 service Sports abonnement « Aquagym » - demande de remboursement

Il a été décidé d'autoriser les services de l'agglomération à procéder au remboursement de 56 € à un abonné suite à un certificat médical préconisant l'arrêt de l'activité.

Décision n°45 du 27 janvier 2026 service Commande Publique – Achat de matériels techniques pour la mise en œuvre de spectacles audiovisuels son et lumière en immersion sur les monuments emblématiques de la Communauté d'agglomération du Puy – approbation du marché n° 2025034

Il a été décidé de conclure un accord cadre avec la société NOVELTY sise 5 impasse Pascal 69680 Chassieu pour un montant maximum de 750 000 € H.T. par an. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à une fois pour une durée de 1 an. La durée maximale du contrat toutes périodes confondues est de 2 ans.

Décision n°46 du 27 janvier 2026 service Sports – convention de mise à disposition du Centre aqualudique La Vague à titre payant au profit de la Maison d'Enfants à Caractère

social « Les Ecureuils »

Il a été décidé de signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre aqualudique La Vague à titre payant au profit de la Maison d'Enfants à caractère social « Les Ecureuils ».

Décision n°47 du 27 janvier 2026 service Actions et équipements culturels – avenant au contrat signé le 16 septembre 2025 – association l'Escale

Il a été décidé de passer avec l'association l'Escale- sise Lachamp – Route de Pradelles – 43420 Saint Paul de Tartas, un avenant au contrat signé le 16 septembre 2025 pour l'achat des prestations artistiques d'une intervenante metteur en scène, missionnée sur l'année scolaire 2025-2026 (de septembre à décembre 2025) auprès des classes de l'option et spécialité Arts-Théâtre du Lycée Charles et Adrien Dupuy. L'intervenante, étant empêchée de remplir le contrat par un arrêt de travail courant sur au moins 6 mois, le montant restant dû s'élève à 186,64 € TTC correspondant à la prestation effectuée au mois d'octobre 2025.

Décision n°48 du 27 janvier 2026 service Sports – convention d'occupation du domaine public parking du centre aqualudique la Vague

Il a été décidé de signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du parking du centre aqualudique la Vague à titre gratuit pour une durée de 2 ans à partir du 6 décembre 2025 au profit de CERFRANCE43.

Décision n°49 du 27 janvier 2026 service Sports – convention d'occupation du domaine public du Centre Aqua Passion à Lavoûte-sur-Loire

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition, à titre payant, fixant les modalités d'utilisation de la salle de soins de relaxation du Centre Aqua Passion au profit d'une intervenante pour l'exercice 2026 pour une activité de soins de beauté à visée non thérapeutique. L'utilisatrice s'acquittera auprès du service des finances de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, d'une somme correspondant à 15 % du prix de la séance, afin de dédommager la collectivité de l'utilisation de l'espace qui lui est réservé.

Décision n°50 du 27 janvier 2026 service Sports – convention d'occupation du domaine public dans les piscines communautaires à titre payant pour des cours particuliers de natation

Il a été décidé de signer une convention d'occupation du domaine public des piscines communautaires fixant les modalités de mise à disposition des piscines communautaires pour la saison 2025/2026 au profit de Madame OYONARTE Jessica, Messieurs PONCET Bruno, ARPIN Cédric, CHASSAGNE Théo et AUGER Pascal pour des cours particuliers de natation.

Décision n°51 du 28 janvier 2026 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées – Remboursement d'un sinistre automobile RTCA en date du 14/06/2023

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement HT d'indemnisation d'un montant de 3 057,69 € proposée par la Compagnie d'assurance SMACL, assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 14 juin 2023 relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA.

Décision n°52 du 29 janvier 2026 service Sports – Demande de subvention au titre des financements territoriaux (Projets Sportifs Territoriaux – PST) de l'Agence Nationale du Sports (ANS) pour la mise en place d'activités aquatiques

Il a été décidé d'accepter l'attribution et de demander le versement, d'une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, dans le cadre des financements territoriaux (Projets Sportifs Territoriaux – PST) de l'Agence Nationale du Sport.

Décision n°53 du 29 janvier 2026 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées – Remboursement de sinistre – contrat dommages aux biens – catastrophes naturelles en date du 17/10/2024

Il a été décidé d'accepter la proposition d'indemnisation immédiate d'un montant de 375 329 € proposée par la compagnie d'assurance GROUPAMA, assureur de la Communauté d'agglomération, en règlement des frais occasionnés par le sinistre survenu le 17 octobre 2024 relatif aux événements climatiques, hors dommages sur la station d'épuration de Chadrac et en complément de l'acompte perçu de 100 000 €.

Décision n°54 du 3 février 2026 service Administration des Services Techniques – vente d'un véhicule du garage mutualisé

Il a été décidé de vendre un véhicule CITROEN EXPERT 1,9 D, fourgon, immatriculé 2090 KD 43 de 2001, via la plateforme de vente en ligne AGORA STORE pour un montant de 667,68 € TTC ;

Décision n°55 du 3 février 2026 service Mobilités et Déplacements – demande de remboursement d'une carte de 10 voyages

Il a été décidé d'accéder à la demande de remboursement d'un usager et de procéder au remboursement de la somme de 12 € étant donné que la carte n'est plus acceptée sur la ligne utilisée.

Décision n°56 du 3 février 2026 service Actions et équipements culturels – contrat de cession à passer avec la SARL La Baguette

Il a été décidé de passer avec la SARL La Baguette – sise 13 rue de Cotte – 75012 Paris, un contrat de cession pour l'achat de spectacle « La Grande cuisine du petit Léon » dont le montant s'élève à 4 265,30 € HT (transport et repas pris sur le trajet inclus) + frais annexes (hébergement, repas, catering d'accueil, droits d'auteurs), pour deux représentations scolaires qui auront lieu mardi 3 février 2026 en Grande salle du Théâtre du Puy-en-Velay dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025-2026.

Décision n°57 du 3 février 2026 service Systèmes d'information – Berger-Levrault – contrat de maintenance ATAL, e-ATAL

Il a été décidé de passer avec la société Berger-Levrault, domiciliée à 892, rue Yves Kermen, 92100 Boulogne Billancourt, un contrat de maintenance pour les progiciels ATAL et e-ATAL, définissant les nouvelles conditions financières. Le présent contrat prend effet au 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2029.

Décision n°58 du 4 février 2026 service Mobilités et Déplacements – cession d'un bus MAN LION'S CITY à la société CHABANON RECUPERATION

Il a été décidé de céder à la société CHABANON RECUPERATION sise ZA La Clef des Champs 43370 Saint Christophe sur Dolaizon, le véhicule MAN LION'S CITY, totalement désossé, mis en exercice le 20/09/2006 d'une valeur nette comptable égale à 0 €, pour la somme de 166,67 € HT.

Décision n°59 du 4 février 2026 service Mobilités et Déplacements – Cession d'un bus MAN LION'S CITY à Forbach Porte de France Communauté d'agglomération

Il a été décidé de céder à Forbach Porte de France Communauté d'agglomération (CAFPF) sise 110 rue des Moulins 57600 FORBACH le véhicule MAN LION'S CITY mis en service le 10/09/2012 d'une valeur nette comptable égale à 0 €, pour la somme de 30 000 € H.T.

Décision n°60 du 4 février 2026 service Mobilités et Déplacements – Cession d'un bus MAN LION'S CITY à Forbach Porte de France Communauté d'agglomération

Il a été décidé de céder à Forbach Porte de France Communauté d'agglomération (CAFPF) sise 110 rue des Moulins 57600 FORBACH le véhicule MAN LION'S CITY mis en service le 03/11/2011 d'une valeur nette comptable égale à 0 €, pour la somme de 20 000 € H.T.

Décision n°61 du 6 février 2026 service Commande Publique – Zone d'activité de Laprade – signature du marché de « remplacement d'un système de vidéoprotection »

Il a été décidé de signer un marché public de fournitures courantes et services avec la société PLUSECUR, sise la Croix Saint Martin, 43120 Monistrol sur Loire pour le remplacement du système de vidéoprotection sur la zone d'activité de Laprade pour un montant de 46 153,13 € HT.

Décision n°62 du 10 février 2026 service Musée/Pays d'Art et d'Histoire – articles boutique service patrimoine – tarification

Il a été décidé de fixer le tarif individuel des « ouvrages, publications, objets dérivés, produits alimentaires, papeteries et objets d'art & artisanat » de la boutique service patrimoine du Puy-en-Velay comme suit :

Ouvrages/ publications	Prix de vente HT	TVA	Prix de vente TTC
Ouvrage « DENTELLES DU PUY ET D'ALENCON »	23,60 €	5,50 %	24,90 €

« Boutique service patrimoine » fait référence aux divers espaces boutiques du service patrimoine de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, dont le site du Musée Crozatier, mais pouvant aussi être délocalisée sur d'autres espaces en fonctions des besoins du service.

Décision n°63 du 11 février 2026 : service Commande Publique – RTCA - fourniture et pose de bâtiments modulaires – attribution et signature du marché n° 2025038

Il a été décidé de passer un marché (n° 2025038) avec la société ALGECO sise 186 rue de la République 69881 Meyzieu pour la fourniture et pose de bâtiments modulaires pour un montant total de 108 400 € H.T.

Décision n°64 du 11 février 2026 service Commande Publique – Marché de prestations d'intérim au service de la Collecte et du tri des déchets (2 lots) – approbation de l'avenant n°4

Il a été décidé d'approuver et signer l'avenant n° 4 au marché n° A2023021 relatif aux prestations d'intérim au service de la Collecte et du tri des déchets – lot 1 ripeurs et lot 2 chauffeurs.

Décision n°65 du 20 février 2026 service Commande Publique – Programme d'études préalables (PEP), études de danger et élaboration des dossiers réglementaires pour la régularisation du système d'endiguement Fareva et de l'aménagement hydraulique de Saint-Germain-Laprade marché n° 2024015 – avenant n° 2

Il a été décidé de modifier les délais d'exécution de chacune des tranches comme suit :

Tranche(s)	Délai d'exécution (avenant 1)	Délai d'exécution (avenant 2)
TF : tranche ferme phases 1 à 6	22 mois (+ 3 mois)	27 mois (+ 5 mois)

TO 001 : phase 7	4 mois (+ 3 mois)	4 mois (inchangé)
TO 002 : phase 8	2 mois (inchangé)	2 mois (inchangé)
TO 003 : phase 9	2 mois (inchangé)	2 mois (inchangé)
TO 004 : phase 10	1 mois (inchangé)	1 mois (inchangé)

Ces délais partent, pour chaque tranche, à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer l'exécution des prestations lui incombant.

Décision n°66 du 20 février 2026 service Mobilités et Déplacements – concession de dépôt-vente avec Monsieur Polge

Il a été décidé de passer une concession de dépôt-vente avec Monsieur Frédéric Polge, tabac presse, pour la vente de carnets de 10 tickets papier et de titres de transport en billettique. Cette concession sera conclue à compter du 1^{er} avril 2026 et pour une durée d'essai de 6 mois. Sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une des parties, avant le 1^{er} octobre 2026, elle sera reconduite pour la durée d'activité du dépositaire. Le dépositaire sera rémunéré par une commission de 4,5 % sur le prix de vente aux usagers pour l'ensemble des titres de transport qui lui sont confiés.

Décision n°67 du 20 février 2026 service Actions et équipements culturels – contrat de cession à passer avec l'association « Le Petit atelier »

Il a été décidé de passer avec l'association Le petit atelier– sise Centre Pierre Cardinal – 9 rue Jules Vallès – 43000 Le Puy en Velay, un contrat de cession pour l'achat du spectacle « Bréeeme » dont le montant s'élève à 2 000 € net de taxe + frais annexes (repas, catering d'accueil, droits d'auteurs), pour deux représentations scolaires qui auront lieu vendredi 27 mars 2026 à 10h et 14h30 en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025 - 2026.

Décision n°68 du 20 février 2026 service Ressources Humaines – Personnel eau et assainissement – adhésion à un contrat santé et à un contrat de prévoyance pour le personnel relevant du statut privé

Il a été décidé d'instaurer, au bénéfice de l'ensemble des salariés de droit privé de la Régie Eau et Assainissement, un régime collectif et obligatoire de complémentaire santé ainsi qu'un régime collectif de prévoyance.

Sont exclus du champ d'application de la présente décision les agents relevant du statut de la fonction publique territoriale ainsi que, le cas échéant, le directeur.

La complémentaire santé est rendue obligatoire pour l'ensemble des salariés concernés, sous réserve des cas de dispense prévus par la réglementation en vigueur.

Elle est conforme aux dispositions de l'article L. 911-7 du Code de la sécurité sociale et aux garanties minimales définies par la législation applicable.

La Communauté d'Agglomération adhère au contrat Synergie Santé Salariés proposé par GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne, 43 Avenue Albert Raimond 42270 SAINT PRIEST EN JAREZ, et prendra à sa charge 50 % du coût du contrat de base individuel.

Ce contrat responsable couvre le panier de soins minimal, conformément à la réglementation en vigueur.

Le salarié peut refuser d'adhérer à la mutuelle d'entreprise dans certaines situations prévues par la réglementation.

Les garanties souscrites au titre du régime collectif de prévoyance concerneront au minimum les risques décès et invalidité, conformément aux dispositions prévues dans le Code du travail et dans la convention collective applicable, avec des garanties distinctes Non cadres et Cadres.

La Communauté d'Agglomération adhère aux contrats Synergie Prévoyance Salariés Cadres et Synergie Prévoyance Salariés Non Cadres, proposés par GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne, 43 Avenue Albert Raimond 42270 SAINT PRIEST EN JAREZ, et prendra à sa charge 50 % du coût du contrat de base individuel.

Décision n°69 du 20 février 2026 service Juridique – Assurances – Patrimoine –

Assemblées – remboursement sinistre automobile RTCA en date du 21/11/2025

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement d'un montant de 2 764,81 € H.T. incluant deux jours de frais d'immobilisation proposée par la Compagnie d'assurance SMACL, assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 21 novembre 2025 relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA.

Décision n°70 du 20 février 2026 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées – remboursement sinistre automobile RTCA bris de glace en date du 15/12/2025

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement d'un montant de 3 006,60 € H.T. déduction faite de la franchise contractuelle d'un montant de 100 €, proposée par la Compagnie d'assurance SMACL, assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 15 décembre 2025 relatif à un bris de glace sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA.

Décision n°71 du 20 février 2026 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées – remboursement sinistre automobile RTCA bris de glace en date du 07/11/2025

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement d'un montant de 1 455,88 € H.T. déduction faite de la franchise contractuelle d'un montant de 100 €, proposée par la Compagnie d'assurance SMACL, assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 7 novembre 2025 relatif à un bris de glace sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA.

Décision n°72 du 20 février 2026 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées – remboursement sinistre automobile RTCA bris de glace en date du 14/10/2025

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement d'un montant de 4 369,05 € H.T. déduction faite de la franchise contractuelle d'un montant de 100 €, proposée par la Compagnie d'assurance SMACL, assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 14 octobre 2025 relatif à un bris de glace sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA.

Décision n°73 du 20 février 2026 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées – remboursement sinistre automobile RTCA bris de glace en date du 15/10/2025

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement d'un montant de 4 366,35 € H.T. déduction faite de la franchise contractuelle d'un montant de 100 €, proposée par la Compagnie d'assurance SMACL, assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 15 octobre 2025 relatif à un bris de glace sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA.

Décision n°74 du 20 février 2026 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées – remboursement sinistre automobile RTCA bris de glace en date du 29/09/2025

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement d'un montant de 1 754,09 € H.T., proposée par la Compagnie d'assurance SMACL, assureur de la Communauté d'agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 15 octobre 2025 relatif à un bris de glace sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA.

Décision n°75 du 24 février 2026 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées – renouvellement de la convention de gestion de la recyclerie avec

l'association EMMAÛS 43

Il a été décidé de renouveler la convention d'occupation du domaine public régissant les relations techniques et financières entre la Communauté d'agglomération et l'association EMMAÛS 43 pour l'occupation de l'espace recyclerie au sein de la déchetterie « La Pépinière ». La présente convention prend effet le 27 juin 2026, pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, sans que la durée totale n'excède trois ans, moyennant une redevance d'occupation annuelle de 2 626,08 €. La redevance sera révisable à la date d'anniversaire de la présente convention.

Décision n°76 du 24 février 2026 service Sports – convention d'occupation du domaine public par le Tennis club du Puy

Il a été décidé de signer une convention d'occupation du domaine public pour une durée de 1 an.

Décision n°77 du 24 février 2026 service Sports – Piscine la Mouteyre – convention de mise à disposition pour le Centre Hospitalier Emile Roux

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation de la piscine de la Mouteyre à Brives-Charensac, à titre payant (2,50 € par personne) pour l'année scolaire 2025/2026 au profit du Centre Hospitalier Emile Roux pour des activités aquatiques.

Décision n°78 du 25 février 2026 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées – Parcelle AY 443 – implantation d'un poste électrique – convention de servitude au profit de la société Enedis

Il a été décidé de signer la convention de servitude à titre gratuit avec la société Enedis, relative à la parcelle AY 443 cadastrée à Craponne-sur-Arzon au lieu dit « d'Arlanc » ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°79 du 25 février 2026 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées – Parcelle G 1288 – convention de servitude au profit d'Enedis

Il a été décidé de signer la convention de servitude à titre gratuit avec la société Enedis, relative à la parcelle cadastrée section G1288 située à Solignac-sur-Loire au lieu dit « Lou Sagnas » ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°80 du 26 février 2026 service Sports – Piscine la Mouteyre – mise à disposition de l'équipement au profit de la Maison d'Accueil Spécialisée – Résidence Vellavi de Saint-Paulien

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation de la piscine de la Mouteyre à Brives-Charensac à titre payant (2,50 € par personne) pour l'année scolaire 2025/2026 au profit de la Maison d'Accueil Spécialisée – Résidence Vellavi de Saint-Paulien.

Décision n°81 du 27 février 2026 service Petite enfance – avenant à la convention d'occupation des locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay mis à disposition par la commune de Loudes

Il a été décidé de signer l'avenant à la convention de mise à disposition gratuite des locaux du Relais Petite Enfance de la Communauté d'agglomération avec la commune de Loudes. Cette mise à disposition prend effet à compter du 2 janvier 2026, pour une durée de 2 ans. Elle pourra être reconduite tacitement, une fois, pour une même durée.

Décision n°82 du 27 février 2026 service Petite enfance – convention de partenariat entre l'école primaire « La source » et le multi-accueil de Saint-Germain-Laprade

Il a été décidé de signer la convention de partenariat entre l'école primaire « La Source » et le multi-accueil de Saint-Germain-Laprade pour l'année scolaire 2025-2026 pour des prestations de découverte ludique de la langue anglaise.

Décision n°83 du 27 février 2026 service Sports – convention d'occupation du domaine public du parking du centre aqualudique la Vague

Il a été décidé de signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du parking du centre aqualudique la Vague à titre gratuit pour une durée d'un an à partir du 1er février 2026 au profit de Autocars MIGRATOIR et SCHMITT Voyages.

Décision n°84 du 3 mars 2026 service Commande publique – transports scolaires 2026-2030 - exécution de services nécessitant la mise à disposition de véhicules légers et de transport en commun

Il a été décidé de signer pour une durée de 4 ans des accords-cadre de services transports scolaires avec les prestataires suivants :

- Lot n°1 « primaire Blavozy » : MIGRATOIR TRANSPORTS, 4 rue Fataïre, 43320 Sanssac l'Église pour un montant maximum de 150 000 € hors taxes,
- Lot n°2 « primaire Le Brignon » : MIGRATOIR TRANSPORTS, 4 rue Fataïre, 43320 Sanssac l'Église pour un montant maximum de 150 000 € hors taxes,
- Lot n°3 « primaire Polignac » : HUGON TOURISME, 13 rue de la Tendelle, 48000 Mende pour un montant maximum de 150 000 € hors taxes,
- Lot n°4 « primaire Vergezac » : MIGRATOIR TRANSPORTS, 4 rue Fataïre, 43320 Sanssac l'Église pour un montant maximum de 150 000 € hors taxes,
- Lot n°5 « primaire Saint Christophe » : TRANSPORTS GRAILLE, 10 rue des Faisans, 43320 Chaspuzac pour un montant maximum de 150 000 € hors taxes,
- Lot n°6 « primaire Beaune – Julliangues – Craponne » : BERGER VOYAGES, Route de Vichy, 43350 Saint Paulien pour un montant maximum de 200 000 € hors taxes,
- Lot n°7 « primaire Saint Georges Lagricol - Craponne » : TAXI ESQUIS BENOIT, La Branchade 4, 43500 Saint Georges Lagricol pour un montant maximum de 150 000 € hors taxes,
- Lot n°8 « primaire Loudes – Le Puy » : TRANSPORTS GRAILLE, 10 rue des Faisans, 43320 Chaspuzac pour un montant maximum de 300 000 € hors taxes,
- Lot n°9 « primaire Vazeilles – Borne – Le Puy » : MIGRATOIR TRANSPORTS, 4 rue Fataïre, 43320 Sanssac l'Église pour un montant maximum de 250 000 € hors taxes,
- Lot n°10 « primaire Marminhac – Saint Vidal – Le Puy » : MIGRATOIR TRANSPORTS, 4 rue Fataïre, 43320 Sanssac l'Église pour un montant maximum de 250 000 € hors taxes

Décision n°85 du 4 mars 2026 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées – remboursement sinistre automobile RTCA en date du 15/01/26

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement HT d'indemnisation d'un montant de 867,18 € proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL assureur de la Communauté d'Agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 15 janvier 2026 relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d'Agglomération et affecté à la RTCA,

Décision n°86 du 11 mars 2026 service Musée/Pays d'art et d'histoire – Musée Crozatier, transport aller des œuvres de l'exposition l'Excellence à la française – attribution et signature du marché n° 2026201

Il a été décidé de passer un marché (n°2026201) avec la société LP ART S.A. sise 274 rue de Rosny – 93100 MONTREUIL pour l'emballage, le transport, l'installation des œuvres de l'exposition L'Excellence à la française. 50 ans de création au Mobilier national et le stockage des emballages jusqu'à la fin de l'exposition, pour un montant total de 37 439,50 € HT.

Décision n°87 du 11 mars 2026 service Ateliers des Arts – CRD – don d'un piano droit au Conservatoire/Ateliers des arts

Il a été décidé d'accepter le don de piano fait par Madame Françoise FERRAND. Cet instrument est évalué à 800 €.

Cet instrument sera enregistré dans l'inventaire du parc instrumental du conservatoire.

Décision n°88 du 11 mars 2026 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées – remboursement sinistre automobile RTCA en date du 15/01/26

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement HT d'indemnisation d'un montant de 1 864,04 € proposée par la Compagnie d'Assurance SMACL assureur de la Communauté d'Agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 15 janvier 2026 relatif aux dégâts sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA, déduction faite de la franchise contractuelle d'un montant de 1 500 €.

Décision n°89 du 11 mars 2026 service Actions et équipements culturels – contrat de cession à passer avec la Compagnie Nosferatu

Il a été décidé de passer avec la Compagnie Nosferatu – sise La Brasserie du Digital – Cité Numérique du Pensio – 4 rue du PNDF – 43000 Le Puy-en-Velay, un contrat de cession pour l'achat du spectacle en résidence au Théâtre intitulé « Les Insulaires (Islander) », dont le montant s'élève à 3 800 € net de taxes + frais annexes (repas, catering d'accueil et droits d'auteurs) pour les représentations qui auront lieu mardi 28 avril 2026 à 14h30 (scolaire) et 19h30 (tout public), en Grande Salle du Théâtre du Puy-en-Velay, dans le cadre de la saison culturelle « Spectacles en Velay » 2025-2026.

Décision n°90 du 11 mars 2026 service Administration des services techniques – parkings communautaires à la barrière – autorisation de signer le contrat de maintenance des systèmes de péage

Il a été décidé de signer avec la société FLOWBIRD dont le siège social est situé 2 ter rue du Château à Neuilly-sur-Seine (92200), le contrat de maintenance des matériels de péage des parkings communautaires à la barrière :

- 1ère année soit la période de mars 2026 à fin février 2027 : parkings d'Estroulhas, Montredon, Quincieu et Dunant (Doue et Gare sous garantie jusqu'au 1er mai 2027) pour un montant de 16 500 € H.T,

- 2ème année soit la période de début mars 2027 à la fin février 2028 :

parkings Estroulhas, Montredon, Quincieu, Dunant, Doue et Gare pour un montant de 21 416 € H.T, soit un montant total de 37 916 € H.T.

Décision n°91 du 11 mars 2026 service Musée/Pays d'art et d'histoire – service patrimoine, utilisation des espaces du musée Crozatier – mise à disposition des espaces à titre gracieux pour le tournage d'une fiction par le GRETA

Il a été décidé de signer un contrat d'utilisation d'espaces du musée Crozatier à titre gracieux avec le GRETA dans le cadre du tournage d'une fiction les 10 et 12 mars 2026.

Décision n°92 du 13 mars 2026 service petite enfance – convention relative à l'échange de données à caractère personnel entre France Travail et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour les places à vocation d'insertion professionnelle du multi-accueil « Les Petits Mousses » du Puy-en-Velay

Il a été décidé de signer la convention relative à l'échange de données à caractère personnel entre France Travail et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour les places à vocation d'insertion professionnelle du multi-accueil « Les Petits Mousses » du Puy-en-Velay.

La convention prend effet à compter du 1er avril 2026 pour une durée de 2 ans, sous réserve des dispositions de résiliation prévues dans la convention.

Décision n°93 du 13 mars 2026 service Sports – remboursement d'un abonnement « Aquagym »

Il a été décidé d'autoriser les services de l'Agglomération à procéder au remboursement de 56

€ à un abonné suite à un certificat médical préconisant l'arrêt de l'activité.

Décision n°94 du 13 mars 2026 service Sports – subventions aux clubs sportifs – répartition de l'enveloppe d'aide aux compétitions des équipes de sport collectif évoluant au niveau régional, saison 2024-2025

Il a été décidé de verser une subvention aux associations sportives évoluant au niveau régional, selon la répartition ci-dessous, les crédits ayant été inscrits au budget principal 2025 et rattachés dans le cadre de la clôture d'exercice.

CLUBS DISCIPLINES	SUBVENTIONS
FC ESPALY SAINT MARCEL Football	1 800 €
RC BRIVES CHARENSAC Rugby	1 800 €
HOPC Handball	1 800 €
SAUVETEURS BRIVOIS Football	1 800 €
US BLAVOZY Football	1 800 €
AS CHADRAC Football	1 800 €
TRIATHLON Triathlon	1 800 €
VOLLEY OLYMPIQUE DU PUY Volley	1 800 €
AS EMBLAVEZ VOREY Football	1 800 €
LE PUY BASEBALL Baseball	1 800 €

Décision n°95 du 13 mars 2026 service Sports – convention de mise à disposition d'équipement sportif réglant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague pour Ambert Subaqua Club

Il a été décidé de signer une convention individuelle de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation du Centre Aqualudique La Vague et notamment de la fosse à plongée à titre payant (50 € TTC de l'heure) pour l'année 2026 au profit de l'association Ambert Subaqua Club.

Décision n°96 du 13 mars 2026 service Sports – salle fitness Centre Aqua Passion – convention d'occupation du domaine public au profit de l'entreprise individuelle Alter'Mouv pour la pratique de cours de yoga

Il a été décidé de signer une convention fixant les modalités d'utilisation à titre payant de la salle Fitness du Centre Aqua Passion pour l'année 2026 au profit de l'entreprise individuelle Alter'Mouv représentée par Claire COUGNAUD pour dispenser des cours de Yoga.

Décision n°97 du 13 mars 2026 service Sports – salle de soins du Centre Aqua Passion – convention d'occupation du domaine public

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation de la salle de soins du Centre Aqua Passion au profit d'une intervenante pour des soins de relaxation corporelle à visée non thérapeutique du 1er janvier 2026 au 31 Décembre 2026.

Décision n°98 du 13 mars 2026 service Sports – convention d'occupation du domaine public du Centre Aqua Passion à Lavoûte sur Loire

Il a été décidé de signer une convention de mise à disposition fixant les modalités d'utilisation de la salle de soins de relaxation du Centre Aqua Passion au profit d'une intervenante du 1er Janvier 2026 au 31 Décembre 2026.

Décision n°99 du 16 mars 2026 service Juridique – Assurances – Patrimoine – Assemblées – remboursement sinistre automobile RTCA en date du 31/12/25

Il a été décidé d'accepter la proposition de règlement HT d'indemnisation d'un montant de 1 672,45 € proposée par la compagnie d'Assurances SMACL, assureur de la Communauté d'Agglomération en règlement total des frais occasionnés par le sinistre du 31 décembre 2025 relatif à un bris de glace sur un véhicule appartenant à la Communauté d'agglomération et affecté à la RTCA, déduction faite de la franchise contractuelle d'un montant de 100 €.

Décision n°100 du 16 mars 2026 service Mobilités et Déplacements – concession de dépôt vente avec Monsieur Granger

Il a été décidé de passer une concession de dépôt-vente avec Monsieur GRANGER, tabac-presse « La Civette », pour la vente de carnets de 10 tickets papier et de titres de transport en billettique. Cette concession sera conclue à compter du 1er avril 2026 et pour une durée d'essai de 6 mois.

Sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception par l'une des parties, avant le 1er octobre 2026, elle sera reconduite pour la durée d'activité du dépositaire.

Le dépositaire sera rémunéré par une commission de 4,5 % sur le prix de vente aux usagers pour l'ensemble des titres de transport qui lui sont confiés.

Décision n°101 du 23 mars 2026 service Ateliers des Arts/CRD – remboursement partiel des droits d'inscription 2025-2026

Il a été décidé d'autoriser les services de la Communauté d'agglomération à procéder au remboursement au prorata des mois d'avril à juin 2026 à un abonné, pour un montant de 229,80 € suite à un déménagement dans un autre département.

Décision n°102 du 23 mars 2026 service Développement économique – Foncier – Enseignement du supérieur – Forêt – Cuisine en Velay – convention de fourniture de repas avec le centre d'information sur le droit des femmes et des familles

Il a été décidé de passer une convention de fourniture de repas et accès au self de l'IUT 8 rue Jean Baptiste Fabre au Puy-en-Velay, avec le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF) représenté par son Directeur.

La cuisine en Velay assure la livraison des repas au profit du CIDFF dans les locaux du self de l'IUT.

Le tarif appliqué sera de :

11,26 € HT +10% (taux de TVA en vigueur) soit 12,39 € TTC pour le repas,

1,20 € HT +10% (taux de TVA en vigueur) soit 1,32 € TTC pour le café,

Une facture sera établie par la Cuisine en Velay et sera payable à Monsieur Le trésorier.

Décision n°103 du 25 mars 2026 service Cohésion Territoriale – Politique de la Ville – Les Ateliers Aniciens (EBE) – commodat de mise à disposition de locaux situés rue Jean Brenas à Taulhac pour 2026

Il a été décidé de signer un commodat avec l'association (Entreprise à But d'Emploi) Les Ateliers Aniciens, représentée par son Président Monsieur Jean-Marc DUFOUR, pour le prêt à titre gratuit des locaux situés sur la parcelle BM 149, 18 rue Jean Brenas, 43000 Le Puy-en-Velay.

Décision n°104 du 26 mars 2026 service Commande Publique – Programme d'études préalables (PEP) – Etudes pré-opérationnelles et diagnostic de vulnérabilité du territoire, marché n° A2024043 – avenant n° 1 aux 3 lots

Il a été décidé, pour l'avenant n°1, de prolonger les délais d'exécution d'une durée de six mois de la manière suivante :

	Délai avant avenant, à compter de la notification	Avenant 1	Délai après avenant
Lots 1 et 3 Titulaire : EGIS EAU	1 an du 29/04/2025 au 29/04/2026	+ 6 mois	1 an et 6 mois du 29/04/2025 au 29/10/2026
Lot 2 Titulaire : ANTEA	1 an du 28/04/2025 au 28/04/2026	+ 6 mois	1 an et 6 mois du 28/04/2025 au 28/10/2026

Décision n°105 du 26 mars 2026 service Sports – Installations sportives de l'agglomération – règlement intérieur

Il a été décidé de mettre en œuvre un règlement intérieur pour les équipements sportifs sous gestion de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Décision n°106 du 1^{er} avril 2026 service Sports – remboursement d'un abonnement « Ecole de natation enfant »

Il a été décidé d'autoriser les services de l'agglomération à procéder au remboursement de 77,44 € à un abonné suite à un certificat médical préconisant l'arrêt de la natation.

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Président de la Communauté d'agglomération au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Signé le 22/04/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/04/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/04/2026

Délibération n° DEL CC2026 020

L'an deux mille vingt six, le vingt deux avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la

Convocation :

jeudi 16 avril 2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Monsieur Christophe PUECH, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Madame Laure BAYER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Hervé VERNET, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

29/04/2026

Ont donné procuration :

Madame Isabelle SEON à Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Sylviane BENOIST à Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Pauline SIMON à Monsieur Philippe JOUJON

Absent(e)s :

Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Hélène ESTABLE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Christophe BOISSIERES

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 19 H 20

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet :	Direction de l'Eau et de l'Assainissement : désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la régie d'eau et d'assainissement
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

En 2017, le Conseil Communautaire a adopté les statuts de la régie d'eau et d'assainissement, statuts précisant la composition de son Conseil d'Exploitation.

En application des articles L2221-1 et suivants du CGCT ainsi que les statuts de la Régie, il est proposé de désigner les membres du Conseil d'Exploitation de la régie à autonomie financière des services Eau et Assainissement.

Les membres titulaires élus sont désignés comme suit :

- 1 membre par commune dont la population est inférieure à 3 000 habitants soit 66 membres ;
- 2 membres par commune, dont la population est comprise entre 3 000 et 6 000 habitants soit 10 membres ;
- 3 membres par commune, dont la population est supérieure à 6 000 habitants soit 3 membres.

Les membres suppléants élus sont désignés comme suit :

- 1 membre par commune dont la population est inférieure à 3 000 habitants soit 66 membres ;
- 2 membres par commune, dont la population est comprise entre 3 000 et 6 000 habitants soit 10 membres ;
- 3 membres par commune, dont la population est supérieure à 6 000 habitants soit 3 membres.

Ces membres sont choisis parmi les membres du Conseil Communautaire et/ou les représentants des communes de la Communauté d'agglomération.

Il vous est donc proposé de désigner 79 membres titulaires et 79 membres suppléants.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE les membres suivants au Conseil d'Exploitation de la régie d'eau et d'assainissement, conformément au tableau annexé à la présente.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260422-DEL_CC2026_020-DE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Laurent JOHANNY

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260422-DEL_CC2026_020-DE

Signé le 22/04/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/04/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/04/2026

Délibération n° DEL CC2026 021

L'an deux mille vingt six, le vingt deux avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la

Convocation :

jeudi 16 avril 2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Monsieur Christophe PUECH, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Madame Laure BAYER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Hervé VERNET, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

29/04/2026

Ont donné procuration :

Madame Isabelle SEON à Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Sylviane BENOIST à Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Pauline SIMON à Monsieur Philippe JOUJON

Absent(e)s :

Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Hélène ESTABLE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Christophe BOISSIERES

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 19 H 20

Rédacteur : Valerie METHON Administration générale

Objet : Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois : désignation des représentants

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Communauté d'agglomération est membre, par représentation-substitution de la commune de Laval-sur-Doulon, du Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois qui exerce la compétence eau sur le territoire de la commune de Laval-sur-Doulon.

Suite aux élections municipales de 2026, la Communauté d'agglomération doit désigner les délégués qui siégeront au Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois.

Ces délégués sont désignés par le Conseil Communautaire qui peut opérer son choix parmi tous les conseillers municipaux des communes membres.

Il convient donc de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants qui pourront représenter la Communauté d'agglomération en représentation substitution.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- DÉSIGNE les délégués suivants pour siéger au sein du Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois :
Délégués titulaires :
 - Monsieur Fabrice ROUVET
 - Madame Gabrielle INGOUFFDélégués suppléants :
 - Madame Marie-Paule POUZOL
 - Madame Chantal MOMEGE
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Laurent JOHANNY

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260422-DEL_CC2026_021-DE

Signé le 22/04/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/04/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/04/2026

Délibération n° DEL CC2026 022

L'an deux mille vingt six, le vingt deux avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la

Convocation :

jeudi 16 avril 2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Monsieur Christophe PUECH, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Madame Laure BAYER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Hervé VERNET, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

29/04/2026

Ont donné procuration :

Madame Isabelle SEON à Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Sylviane BENOIST à Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Pauline SIMON à Monsieur Philippe JOUJON

Absent(e)s :

Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Hélène ESTABLE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Christophe BOISSIERES

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 19 H 20

Rédacteur : Sandrine JAMMES Mobilités et Déplacements

Objet :	Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) : désignation des représentants
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Constitué d'une équipe d'élus et de permanents pour mener à bien sa mission d'intérêt général, le groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) agit en faveur du développement des transports publics et des modes alternatifs à l'usage individuel de la voiture. Plus de 200 autorités organisatrices de la mobilité sont adhérentes au GART.

Trois grandes missions caractérisent l'action de l'association :

Expertise :

Expert incontournable des grands enjeux de la mobilité, le GART est un centre de ressources reposant sur des élus de diverses sensibilités politiques et une équipe de techniciens au service des adhérents. Ceux-ci bénéficient ainsi d'un ensemble de services concrets et de proximité qui leur permettent d'optimiser leur rôle d'autorité organisatrice de la mobilité.

Échange d'expérience :

Lieu d'échanges de bonnes pratiques pour les adhérents, l'association promeut l'innovation en matière de déplacements. Elle anime le débat et fédère les acteurs de la filière pour bâtir la mobilité de demain.

Influence :

Porte-parole des autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle nationale et européenne, le GART défend leurs intérêts auprès des institutions et des services de l'Etat, de l'Union Européenne et des médias.

Les statuts du "Groupement des Autorités Responsables de Transport" disposent que les autorités organisatrices membres du GART sont représentées par un élu titulaire et un élu suppléant. Les fonctions des représentants des autorités organisatrices au sein du GART cessent à l'expiration de leur mandat représentatif au sein de leur collectivité d'origine.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE Un représentant titulaire et un représentant suppléant pour représenter la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) :

Titulaire : Monsieur Philippe JOUJON
Suppléante : Madame Sandra LOMBARDY

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Laurent JOHANNY

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260422-DEL_CC2026_022-DE

Signé le 22/04/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/04/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/04/2026

Délibération n° DEL CC2026 023

L'an deux mille vingt six, le vingt deux avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la

Convocation :

jeudi 16 avril 2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Monsieur Christophe PUECH, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Madame Laure BAYER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Hervé VERNET, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

29/04/2026

Ont donné procuration :

Madame Isabelle SEON à Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Sylviane BENOIST à Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Pauline SIMON à Monsieur Philippe JOUJON

Absent(e)s :

Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Hélène ESTABLE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Christophe BOISSIERES

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 19 H 20

Rédacteur : Sandrine JAMMES Mobilités et Déplacements

Objet : Mobilité en Velay - Comité des Partenaires : désignation des représentants

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

VU la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,
VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi Climat).

Vu les articles L.1231-1 et L.1231-1-1 du Code des Transports identifiant les collectivités territoriales et leurs groupements comme les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) compétentes sur leurs ressorts territoriaux en matière de transport régulier, à la demande, scolaire, mobilités actives, partagées, ainsi que la mobilité solidaire, le rôle des AOM a évolué du simple concours au développement à la possibilité d'organiser des services relatifs aux mobilités actives et aux usages partagés des véhicules.

Le comité des partenaires est prévu à l'article L.1231-5 du code des transports. Sa composition et les modalités de fonctionnement sont fixées par l'autorité organisatrice (AOM). C'est une instance constituée a minima de représentants des employeurs et des associations d'usagers ou d'habitants.

Le comité des partenaires doit être consulté pour avis avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place et, avant toute instauration ou évolution du taux de reversement destiné au financement des services de mobilités et avant l'adoption de leur plan de mobilité.

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité doit désigner les représentants composant ce comité des partenaires. La composition proposée est la suivante :

- Un collège de représentants d'élus composé :
 - du Président de la Régie des Transports de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (RTCA),
 - du Vice-Président délégué à la mobilité, transports, voirie,
 - de trois élus communautaires :
 - . le Vice-Président délégué aux finances, prospective,
 - le Vice-Président délégué à la santé, économie sociale et solidaire,
 - le Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire, développement économique, emploi.
- Un représentant du Conseil de Développement,
- Un collège de représentants des employeurs :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie,
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
 - Chambre d'Agriculture,
- Un collège de représentants des Usagers :
 - FNAUT,
 - APF,
 - Association Pucyclette,
 - UFC Que Choisir,
- Un collège de représentants des habitants composé :
 - de trois personnes tirées au sort suite à un appel à candidatures,
 - d'associations de quartier sur le territoire (Val-Vert, Guitard...),

- Un représentant de la Région en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité Région (AOMR).

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE comme représentants de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au Comité des partenaires :

Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ou son représentant,
Monsieur Philippe JOUJON, Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, chargé de la mobilité, transports, voirie
Monsieur Roland LONJON, Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, chargé des finances, prospective
Madame Marielle ROCHER, Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, chargée de la santé, économie sociale et solidaire,
Madame Corinne BRINGER, Vice-Présidente la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, chargée de l'aménagement du territoire, développement économique, emploi.

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Laurent JOHANNY

Signé le 22/04/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/04/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/04/2026

Délibération n° DEL CC2026 024

L'an deux mille vingt six, le vingt deux avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la

Convocation :

jeudi 16 avril 2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Monsieur Christophe PUECH, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Madame Laure BAYER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Hervé VERNET, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

29/04/2026

Ont donné procuration :

Madame Isabelle SEON à Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Sylviane BENOIST à Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Pauline SIMON à Monsieur Philippe JOUJON

Absent(e)s :

Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Hélène ESTABLE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Christophe BOISSIERES

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 19 H 20

Rédacteur : Sandrine JAMMES Mobilités et Déplacements

Objet :	Conseil d'exploitation de la Régie des Transports de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (RTCA) : désignation des représentants
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

L'exploitation du service des transports publics réguliers de personnes est gérée par une régie dotée de la seule autonomie financière créée par délibération du 26 septembre 2001, la Régie des Transports de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (RTCA).

Les membres du Conseil d'exploitation de cette régie sont, conformément aux statuts, désignés par le Conseil communautaire sur proposition du Président.

Ce Conseil d'exploitation est composé de 11 membres :

- 8 représentants de la Communauté d'agglomération
- 3 membres choisis dans les catégories suivantes :
 - 1 représentant de la FNAUT (Fédération Nationale des Usagers des Transports),
 - 1 représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie,
 - 1 représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE 8 membres de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour siéger au sein du Conseil d'exploitation de la Régie des Transports de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay (RTCA) :
 - Monsieur Philippe JOUJON
 - Monsieur Jean-François EXBRAYAT
 - Monsieur Jean-Marc BOYER
 - Madame Sylvie BARBE
 - Monsieur Serge DEFIX
 - Monsieur Frédéric GIMBERT
 - Madame Solange FALGON
 - Madame Sylviane BENOIST

<u>VOTE</u> :	UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
	Abstention : 1
	Laurent JOHANNY

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260422-DEL_CC2026_024-DE

Signé le 22/04/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/04/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/04/2026

Délibération n° DEL CC2026 025

L'an deux mille vingt six, le vingt deux avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la

Convocation :

jeudi 16 avril 2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Monsieur Christophe PUECH, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Madame Laure BAYER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Hervé VERNET, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

29/04/2026

Ont donné procuration :

Madame Isabelle SEON à Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Sylviane BENOIST à Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Pauline SIMON à Monsieur Philippe JOUJON

Absent(e)s :

Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Hélène ESTABLE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Christophe BOISSIERES

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 19 H 20

Rédacteur : Agnès PICHON Collecte et Traitement des Déchets

Objet :	Commission consultative d'évaluation et de suivi (CCES) du volet des Déchets du SRADDET : désignation des représentants
----------------	---

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), est un document de planification à long terme élaboré par chaque région française. Il définit la stratégie régionale et fixe les objectifs à atteindre.

Le SRADDET relève de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. Feuille de route en matière d'aménagement du territoire et d'environnement, le SRADDET conjugue 11 thématiques obligatoires dont la prévention et la gestion des déchets et l'économie circulaire.

Suite à l'approbation du SRADDET par arrêté préfectoral en date du 10 avril 2020, le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) a été abrogé et est devenu le volet déchets - économie circulaire du SRADDET. Le fascicule des règles, volet déchets - économie circulaire du SRADDET, reprend l'ensemble des prescriptions inscrites au PRPGD.

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets comprend des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux définis à l'article L. 541-1 de code de l'Environnement de manière adaptée aux particularités régionales, et des indicateurs dont l'évolution est présentée aux parties prenantes au sein de la Commission consultative d'évaluation et de suivi (CCES) du volet Déchets du SRADDET.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a invité les collectivités locales compétentes en matière de déchets à désigner un représentant pour participer aux travaux d'élaboration ou de révision du volet « déchets » du SRADDET, afin d'assurer une représentation équilibrée des territoires et une prise en compte des spécificités locales.

Il est donc proposé de désigner un représentant titulaire et un suppléant, au sein de la Commission consultative d'évaluation et de suivi (CCES) du volet Déchets du SRADDET.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE les représentants suivants au sein de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi du Volet « Déchets –Economie circulaire du SRADDET :
 - un représentant titulaire : Monsieur Frédéric GIMBERT
 - un représentant suppléant : Monsieur Rémi BARBE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Laurent JOHANNY

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260422-DEL_CC2026_025-DE

Signé le 22/04/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/04/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/04/2026

Délibération n° DEL CC2026 026

L'an deux mille vingt six, le vingt deux avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la

Convocation :

jeudi 16 avril 2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Monsieur Christophe PUECH, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Madame Laure BAYER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Hervé VERNET, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

29/04/2026

Ont donné procuration :

Madame Isabelle SEON à Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Sylviane BENOIST à Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Pauline SIMON à Monsieur Philippe JOUJON

Absent(e)s :

Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Hélène ESTABLE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Christophe BOISSIERES

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 19 H 20

Rédacteur : Agnès PICHON Collecte et Traitement des Déchets

Objet : SYMPTTOM : désignation des représentants

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est membre du SYMPTTOM chargé du transfert, du tri sélectif, de la valorisation et de l'élimination des déchets, de l'exploitation et la post-exploitation, le suivi et la surveillance des installations de stockage même après leur fermeture. Conformément aux statuts du Syndicat, chaque membre doit désigner ses représentants au comité syndical.

Le SYMPTTOM (Syndicat Mixte pour le tri sélectif et le traitement des Déchets Ménagers et assimilés), syndicat mixte fermé à la carte, est composé des membres suivants :

- La Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron (CCMVR),
- La Communauté de Communes des Sucs (CCDS),
- La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- Le SICTOM Entre Monts et Vallées,
- Le SICTOM Velay-Pilat.

Le Comité Syndical est composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des membres. La représentation de chaque membre est fixée comme suit :

- chaque membre dispose d'un délégué par tranche de 10 000 habitants (population DGF), avec un minimum de deux délégués, quels que soient la population et le nombre de compétences transférées Le nombre de sièges, une fois défini, est fixe pendant toute la durée de la mandature.
- le nombre de sièges est arrondi à l'entier inférieur en cas de décimale inférieure ou égale à 5, sinon à l'entier supérieur.
- Aucun membre ne peut disposer de la moitié (ou plus) des sièges attribués. Dans ce dernier cas un siège lui sera retiré.

Chaque délégué titulaire dispose d'une voix. Chaque membre désigne autant de délégués suppléants que de délégués titulaires.

La Communauté d'agglomération a une population DGF, au 1^{er} janvier 2026, de 91 291 habitants. Elle est donc représentée par 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- DÉSIGNE les représentants suivants au sein du SYMPTTOM :

Délégués titulaires :

- 1 – Monsieur Frédéric GIMBERT
- 2 – Monsieur Laurent DUPLOMB
- 3 – Monsieur Michel CHAPUIS
- 4 – Monsieur Jean-Paul BRINGER
- 5 – Monsieur Jean-Luc BORIE
- 6 – Monsieur Yves COLOMB
- 7 – Madame Karen JOUVHOMME
- 8 – Monsieur Gilles KACZMAREK
- 9 – Monsieur Franck MARTEL

Délégués suppléants :

- 1 – Monsieur Philippe JOUJON

- 2 – Monsieur Gérard GROS
- 3 – Monsieur Joris RIVORY
- 4 – Monsieur Bernard NOUVET
- 5 – Monsieur Marc GIRAUD
- 6 – Monsieur Guy EYRAUD
- 7 – Monsieur Rémi BARBE
- 8 – Monsieur Laurent BARBALAT
- 9 – Monsieur Olivier DEPALLE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Laurent JOHANNY

Signé le 22/04/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/04/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/04/2026

Délibération n° DEL CC2026 027

L'an deux mille vingt six, le vingt deux avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la

Convocation :

jeudi 16 avril 2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Monsieur Christophe PUECH, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Madame Laure BAYER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Hervé VERNET, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

29/04/2026

Ont donné procuration :

Madame Isabelle SEON à Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Sylviane BENOIST à Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Pauline SIMON à Monsieur Philippe JOUJON

Absent(e)s :

Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Hélène ESTABLE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Christophe BOISSIERES

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 19 H 20

Rédacteur : Agnès PICHON Collecte et Traitement des Déchets

Objet : SCIC Emmaüs Environnement : désignation de représentants

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

En 2016, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a décidé de participer à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Emmaüs Environnement.

L'objet de cette société est de développer les activités autour de la valorisation des déchets (comme le réemploi...), tout en favorisant la création de nouveaux emplois (insertion) et de nouveaux métiers.

La finalité d'utilité sociale se réalise à travers l'objet de fourniture de services d'intérêt collectif, en ce qu'il favorise le recyclage et l'émergence d'une seconde vie aux produits et matières, par :

- des actions de formation grand public et professionnel de la filière,
- des expérimentations en matières de démantèlement,
- par la mise à disposition de matériel, d'équipement, de processus auprès des acteurs caritatifs de la filière,

tout en proposant et favorisant des parcours d'insertion professionnelle de personnes fragilisées.

La SCIC regroupe plusieurs partenaires et acteurs du territoire : Emmaüs, Société de Récupération et de Valorisation Vacher, personnes physiques et morales.

Le collectif d'acteurs différents, tant par le statut que par les objectifs, permet d'apporter des réponses complètes visant la capacité industrielle et en recherche et développement de processus et de solution intelligente pour le territoire.

Il convient de désigner un représentant au sein de cette société.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE auprès de la SCIC Emmaüs environnement :
 - un représentant titulaire : Monsieur Frédéric GIMBERT
 - un représentant suppléant : Monsieur Thierry MOURGUES

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Laurent JOHANNY

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260422-DEL_CC2026_027-DE

Signé le 22/04/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/04/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/04/2026

Délibération n° DEL CC2026 028

L'an deux mille vingt six, le vingt deux avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la

Convocation :

jeudi 16 avril 2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Monsieur Christophe PUECH, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Madame Laure BAYER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Hervé VERNET, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

29/04/2026

Ont donné procuration :

Madame Isabelle SEON à Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Sylviane BENOIST à Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Pauline SIMON à Monsieur Philippe JOUJON

Absent(e)s :

Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Hélène ESTABLE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Christophe BOISSIERES

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 19 H 20

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur - Forêt - Cuisine en Velay

Objet : EPF/Smaf Auvergne : désignation des représentants

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

En 2011, la Communauté d'agglomération a adhéré à l'EPF Auvergne.

L'Établissement Public Foncier d'Auvergne facilite et garantit la réussite des projets fonciers (terrains et immobiliers) des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) et des collectivités pour le développement du territoire d'Auvergne.

Acteur majeur de la politique rurale et urbaine, il agit pour anticiper, acquérir, gérer les biens en amont des aménagements futurs qui seront réalisés par les communes et les EPCI.

Aux termes des articles L 2121-33 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, «le Conseil communautaire procède à la désignation de ses membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas ou conditions prévus dans les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes». Dans ce cadre, il vous est proposé de procéder à la désignation de délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein de l'EPF/Smaf.

Tel que précisé dans les statuts, chaque EPCI est représenté au sein de l'Assemblée Générale par un nombre de délégués défini en fonction de la population.

Pour les EPCI dont la population est comprise entre 50 001 et 150 000 habitants, doivent être désignés 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants. Les délégués titulaires et suppléants sont désignés par les conseils communautaires parmi les membres de l'assemblée délibérante de l'EPCI ou parmi les membres des assemblées délibérantes de leurs communes membres. Les représentants de la Communauté d'agglomération siègent au moins une fois par an en assemblée générale et participent aux votes.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants pour siéger en assemblée générale :

délégués titulaires	délégués suppléants
Monsieur Jean-François GALLIEN	Monsieur Jean-Pierre CHABALIER
Monsieur Jérôme BAY	Monsieur Yves COLOMB
Madame Karen JOUVHOMME	Monsieur Gilles TEMPERE
Monsieur Gérard TRIOLAIRE	Monsieur Eric VALOUR
Monsieur Didier DANTONY	Monsieur Michel FILERE
Monsieur Jean-François EXBRAYAT	Monsieur Philippe JOUJON
Monsieur Michel CHAUPUIS	Madame Christianne MOSNIER
Monsieur Jean-Noël LAPEYRE	Madame Armelle SAVINEL
Madame Valérie BELLUT	Monsieur Jean-Marc BOYER

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 043-200073419-20260422-DEL_CC2026_028-DE



Monsieur Jacky ROME

Monsieur Michel BEGON

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Laurent JOHANNY

Signé le 22/04/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/04/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/04/2026

Délibération n° DEL CC2026 029

L'an deux mille vingt six, le vingt deux avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la

Convocation :

jeudi 16 avril 2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Monsieur Christophe PUECH, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Madame Laure BAYER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Hervé VERNET, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

29/04/2026

Ont donné procuration :

Madame Isabelle SEON à Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Sylviane BENOIST à Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Pauline SIMON à Monsieur Philippe JOUJON

Absent(e)s :

Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Hélène ESTABLE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Christophe BOISSIERES

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 19 H 20

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur - Forêt - Cuisine en Velay

Objet : Association "la Brasserie du Digital" : désignation des représentants

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Dans le cadre de la création de la Cité numérique du Pensio, la Communauté d'agglomération a décidé d'adhérer, lors du Conseil Communautaire en 2019, à l'association « La Brasserie du Digital ».

Cette association d'intérêt général a pour vocation de développer et promouvoir l'économie numérique et le développement des usages du numérique pour tout type de public, en étant un outil de collaboration avec tous les acteurs concernés : entreprises, intercommunalités, Région, Département, Université Clermont Auvergne, ESEPAC, les structures à vocation économique telles que les chambres consulaires, autres associations ...

Vu les statuts de l'association, il est proposé de désigner 3 membres à son conseil d'administration.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE 3 représentants à l'association « La Brasserie du Digital » :
 - Monsieur André CLASTRE
 - Monsieur Jean-Luc BORIE
 - Monsieur Roland LONJON

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Laurent JOHANNY

Signé le 22/04/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/04/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/04/2026

Délibération n° DEL CC2026 030

L'an deux mille vingt six, le vingt deux avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la

Convocation :

jeudi 16 avril 2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Monsieur Christophe PUECH, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Madame Laure BAYER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Hervé VERNET, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

29/04/2026

Ont donné procuration :

Madame Isabelle SEON à Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Sylviane BENOIST à Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Pauline SIMON à Monsieur Philippe JOUJON

Absent(e)s :

Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Hélène ESTABLE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Christophe BOISSIERES

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 19 H 20

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur - Forêt - Cuisine en Velay

Objet : École Supérieure Européenne de Packaging : désignation d'un représentant

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

La Communauté d'agglomération adhère à l'association l'ESEPAC qui a pour mission de créer et de faire fonctionner un établissement de formation, de recherche et de développement lié aux activités de l'emballage et du conditionnement.

Aux termes des articles L 2121-33 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, «le Conseil communautaire procède à la désignation de ses membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas ou conditions prévus dans les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes».

Il vous est proposé de désigner un représentant pour siéger au sein de l'École Supérieure Européenne de Packaging (ESEPAC) conformément aux statuts.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE un représentant pour siéger au sein de l'École Supérieure Européenne de Packaging :
 - Monsieur Baptiste WAUQUIEZ

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 1
Laurent JOHANNY

Signé le 22/04/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/04/2026



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 22/04/2026

Délibération n° DEL CC2026 031

L'an deux mille vingt six, le vingt deux avril à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Date de la

Convocation :

jeudi 16 avril 2026

Étaient présents :

Madame Josiane VARENNE, Monsieur Christophe PUECH, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Alain ROBERT, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Joël LOURDIN, Monsieur Michel BEGON, Madame Laure BAYER, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Véronique BELIN, Monsieur Rolland ARNAUD, Monsieur Hubert MOURY, Madame Sandra LOMBARDY, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Serge DEFIX, Madame Armelle SAVINEL, Madame Christine NOTON, Monsieur Edis JASKIC, Monsieur Serge GIBERT, Madame Sylvie BARBE, Madame Maryse POURRAT, Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Pascale DONNAT, Madame Karen JOUVHOMME, Monsieur Rémi BARBE, Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Jean-Louis FALCON, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean-François GALLIEN, Madame Martine GRENIER, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Didier CHALENCON, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Arthur PALMIERI, Monsieur André CLASTRE, Monsieur Franck MARTEL, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Roland LONJON, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Madame Valérie BELLUT, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Mathilde BOURGIN, Monsieur Joris RIVORY, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Chloé ALIBERT, Monsieur David MATHIEU, Madame Fanny SABATIER, Madame Céline DEBARD, Monsieur Marc GIRAUD, Monsieur Claude LETT, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Blandine DELEAU FERRET, Madame Françoise MASSARD, Monsieur Jean-Paul PELARDY, Monsieur Damien MADRIGAL, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Hervé VERNET, Monsieur Guy EYRAUD, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Gérard MAZOYER, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Benoit DENJEAN, Madame Jocelyne FAISANDIER, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Cécile GALLIEN, Madame Marielle ROCHER

Nombre de

conseillers

en exercice :

96

Date de

publication en

ligne :

29/04/2026

Ont donné procuration :

Madame Isabelle SEON à Monsieur Serge GIBERT, Monsieur Paul BARD à Madame Armelle SAVINEL, Monsieur Eric VALOUR à Madame Cécile GALLIEN, Madame Sylviane BENOIST à Monsieur Jean-Marc HOSTIN, Madame Josiane COUTAREL à Madame Christianne MOSNIER, Monsieur Gilbert ROUX à Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jacky ROME à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Pauline SIMON à Monsieur Philippe JOUJON

Absent(e)s :

Madame Chantal CAZETTES, Monsieur Bernard COMPTOUR, Madame Hélène ESTABLE, Madame Marie-Pierre VINCENT, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Olivier TEYSSIER, Monsieur Christophe BOISSIERES

Secrétaire de séance : Marielle ROCHER

La séance a été levée à : 19 H 20

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement Économique - Foncier - Enseignement du supérieur - Forêt - Cuisine en Velay

Objet :	Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université Clermont Auvergne : désignation des représentants
----------------	--

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

L'Institut Universitaire de Technologie de l'Université Clermont Auvergne est l'un des six instituts de l'Université.

Il est issu de la fusion de l'IUT de Clermont, sis à Aubière et implanté à Aubière, Aurillac et Le Puy-en-Velay et de l'IUT d'Allier, sis à Montluçon et implanté à Montluçon, Moulins et Vichy. L'IUT CLERMONT AUVERGNE a pour ambition d'être l'opérateur privilégié de l'Université dans le déploiement de sa politique territoriale.

Il est administré par un conseil d'IUT constitué conformément aux articles L. 713-9, L. 719-1 et D. 713-1 et 2 du code de l'éducation. Il est composé de 40 membres répartis en collèges. La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay bénéficie de représentants pour siéger au sein de ce conseil conformément aux statuts.

Aux termes des articles L 2121-33 et L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil communautaire procède à la désignation de ses membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas ou conditions prévus dans les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes».

Dans ce cadre, il vous est proposé de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger au sein du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université Clermont Auvergne.

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université Clermont Auvergne :
 - Titulaire : Monsieur Baptiste WAUQUIEZ
 - Suppléant : Monsieur André CLASTRE

<u>VOTE</u> :	UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
	Abstention : 1
	Laurent JOHANNY

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le



ID : 043-200073419-20260422-DEL_CC2026_031-DE

Signé le 22/04/2026,
Le Secrétaire de séance,
ROCHER Marielle,
Vice -Présidente.

Fait au Puy-en-Velay, le 22/04/2026